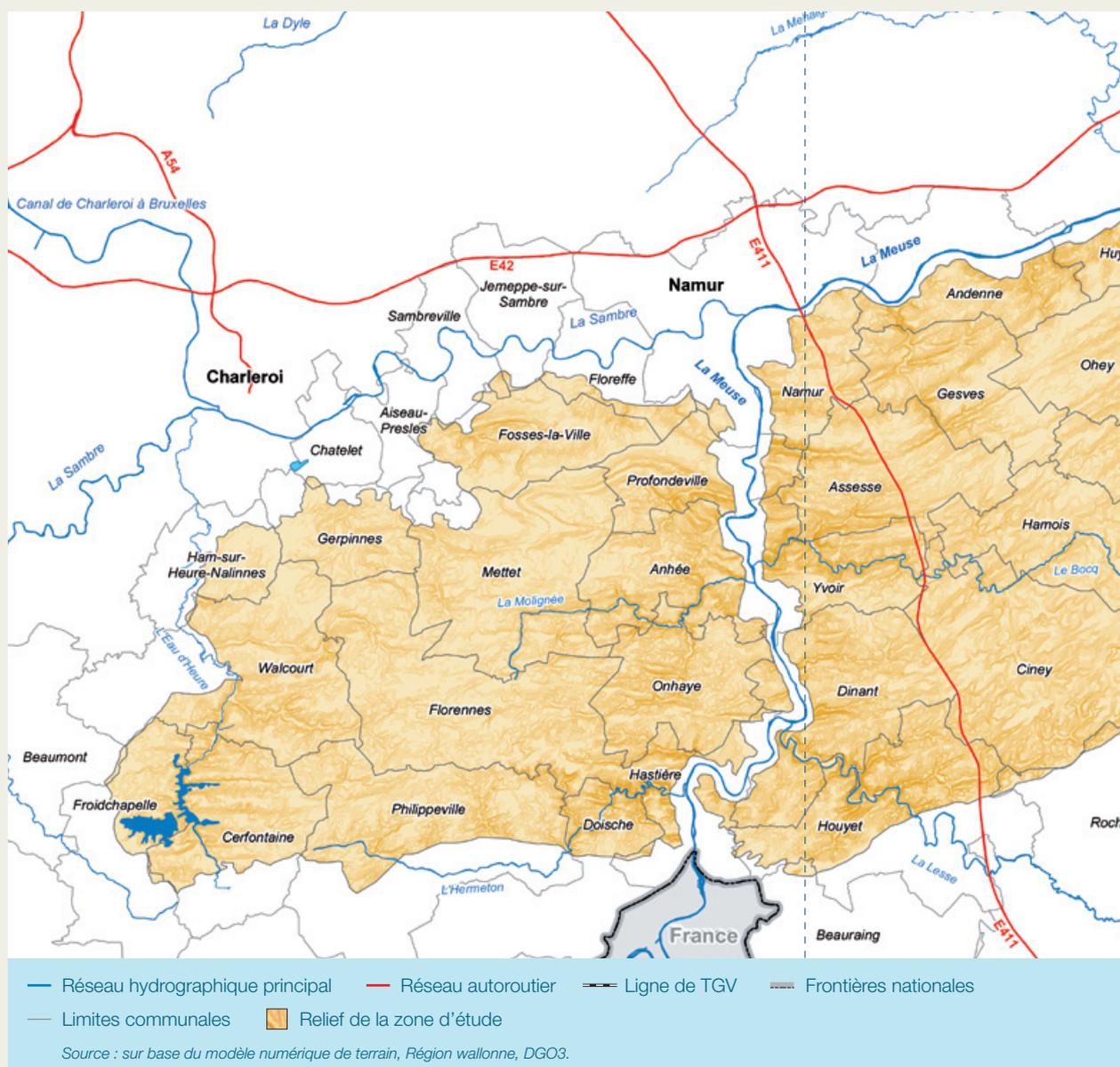


L'ensemble
paysager
du Plateau
condrusien

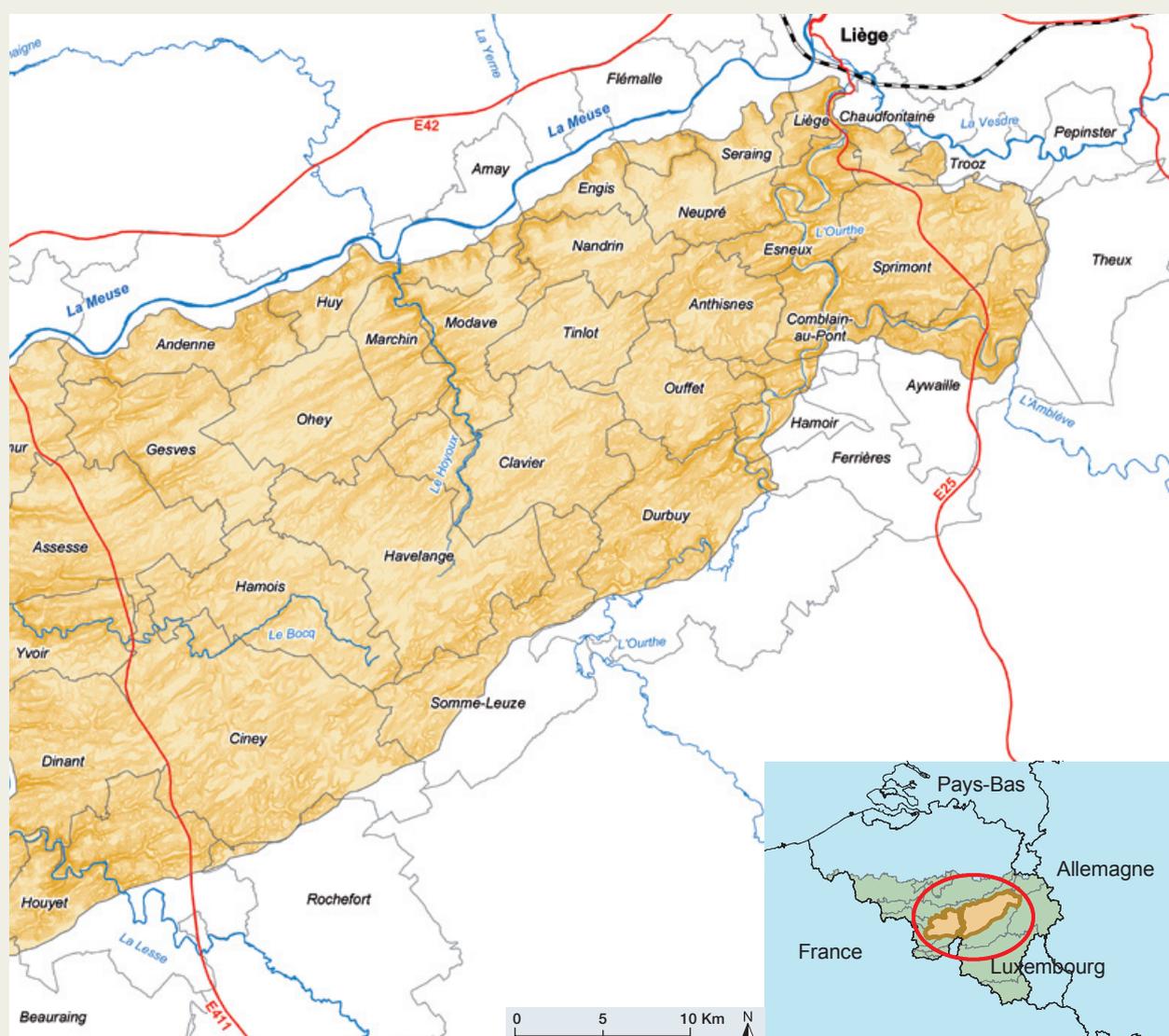
Le Plateau condrusien

L'ensemble paysager du moyen plateau condrusien

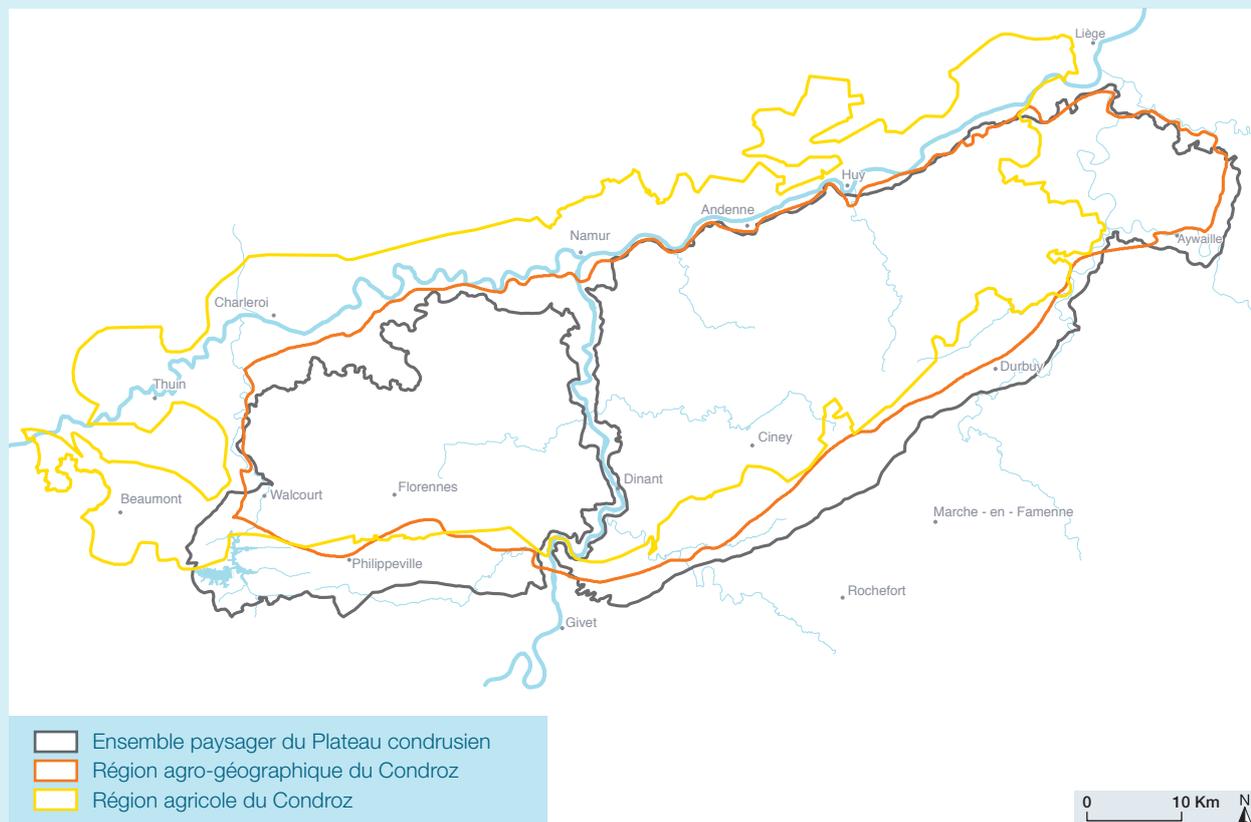
Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien s'étire du sud-ouest au nord-est sur 2 370 km², soit sur près de 15 % du territoire de la Wallonie. Le plateau est scindé en deux parties inégales par la tranchée de la Haute Meuse. Plusieurs de ses affluents importants comme l'Ourthe, la Lesse ou le Hoyoux entaillent aussi profondément la surface du plateau. Celui-ci présente un relief ondulé caractéristique, alternant des crêtes et des dépressions parallèles.



Le Plateau condrusien regroupe cinquante-neuf communes : quinze dans la totalité de leur territoire, dix en grande partie et trente-quatre partiellement.



Le Condroz, une seule appellation mais des périmètres différents



L'appellation Condroz relève de l'approche traditionnelle de la géographie qui analysait les territoires occupés par l'homme en partant des caractéristiques du substrat géologique pour aboutir à l'empreinte humaine. Selon les thématiques et les enjeux, ses limites varient largement.

La carte de *l'Architecture rurale de Wallonie* (1989) distingue deux sous-régions dans la région agro-géographique condrusienne : l'Ardenne condrusienne au nord (subdivisée en Pays d'Acoz, Marlagne et Condroz ardennais) et la région condrusienne proprement dite au sud (subdivisée en Condroz occidental, vrai Condroz au centre et Condroz oriental).

La carte des régions agricoles de *l'Atlas de Belgique* reflète plutôt le type de terroirs agricoles, dans une logique de potentiel de production. La région agricole du Condroz englobe le versant nord du sillon sambro-mosan et les versants du cours inférieur de la Meuse. Elle exclut les parties forestières et herbagères de l'est et de la bordure sud mais intègre la région de Beaumont.

Privilégiant la perception visuelle, la carte des territoires paysagers a individualisé l'ensemble du moyen plateau condrusien sur la base principale de la morphologie visible du relief. C'est ainsi que l'ensemble paysager s'arrête au sud du dernier tige*, dont le versant méridional appartient visuellement à la dépression Fagne – Famenne. La carte des territoires paysagers a par ailleurs individualisé le sillon urbanisé sambro – mosan, présenté en deux ensembles spécifiques, l'un « de la Haine et de la Sambre » et l'autre « mosan », englobant la Meuse à l'amont de Namur.

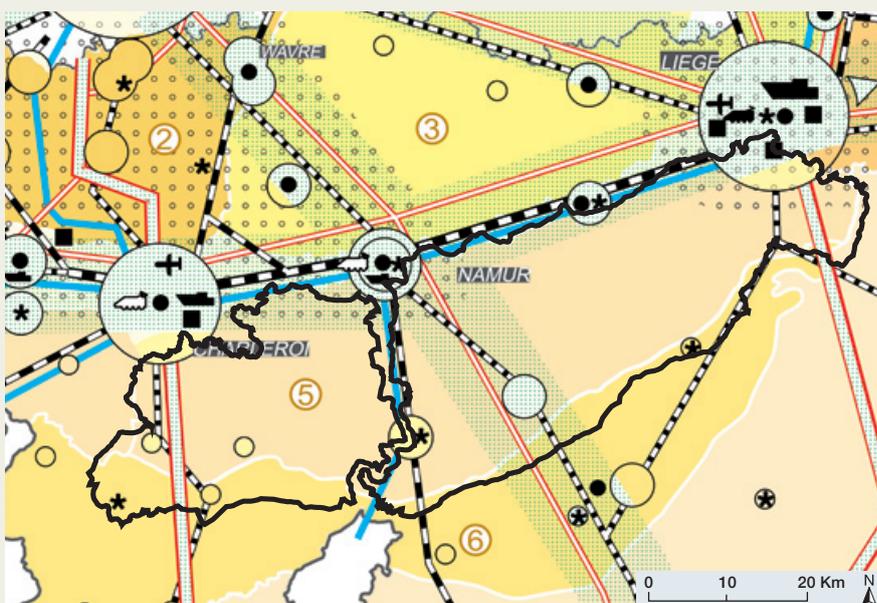
Un territoire au cœur de la Wallonie

Situé juste au sud du sillon industriel et urbanisé de la Meuse et de la Sambre, le Plateau condrusien, essentiellement rural, occupe le centre de la Wallonie. Il subit l'influence des grandes villes qui le bordent au nord ainsi que celle des grandes infrastructures de transport qui le traversent. Celles-ci sont concentrées sur l'axe Bruxelles – Namur – Luxembourg. Au sud de Liège, l'autoroute E25 et la nationale N63 jouent un rôle similaire dans le mouvement de périurbanisation, tandis qu'au sud de Charleroi, cette dynamique est portée par la nationale N5.

En 2007, la population totale de l'ensemble paysager est d'environ 265 000 habitants. Une seule ville atteint une certaine importance : Ciney (avec près de 8 000 habitants). La partie d'Entre-Sambre-et-Meuse compte cependant quelques petits bourgs comme Walcourt, Florennes ou Philippeville. La création des lacs de barrage sur l'Eau d'Heure, affluent de la Sambre, et la construction de leurs nouvelles infrastructures appuient le développement touristique régional.

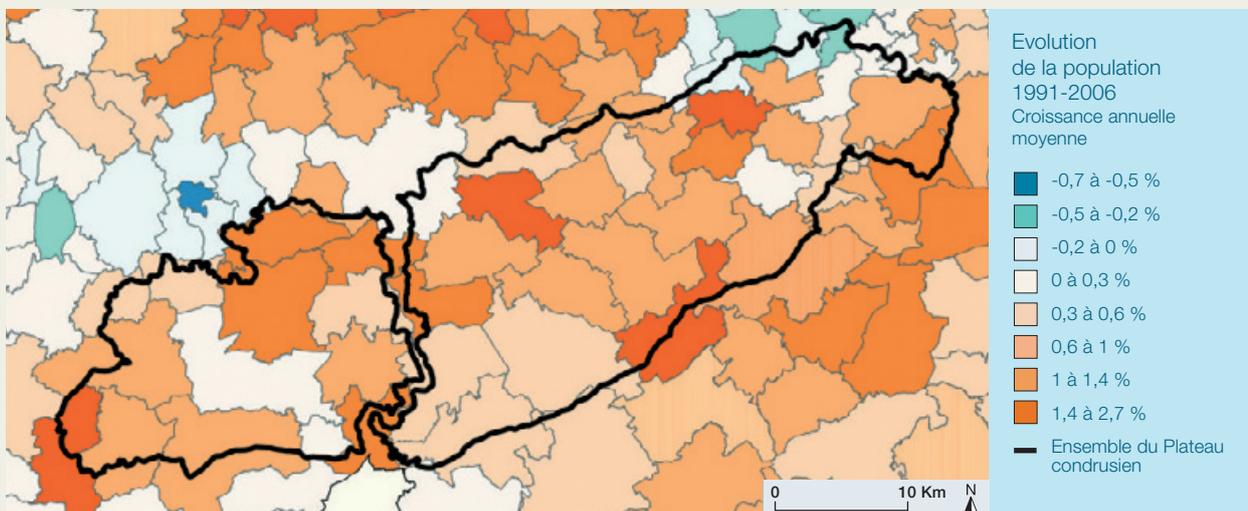
Le Plateau condrusien présente des paysages caractérisés par un relief ondulé de manière régulière. Les crêtes, aux sols secs et pauvres, ainsi que les parties les plus pentues des creusements sont occupées par des forêts. Les labours trouvent néanmoins une place sur certaines étendues sommitales lorsque des conditions pédologiques locales favorables le permettent. Mais c'est sur les versants légèrement pentus qu'on les trouve le plus souvent, tandis que les prairies s'approprient les fonds plus humides des dépressions. Les villages, de grès ou de calcaire, présentent des profils variés : tantôt allongés le long des lignes de crêtes, tantôt groupés à mi-versant.

Les paysages de l'ensemble peuvent être rattachés à trois catégories de la nouvelle typologie des campagnes (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 26) : la campagne agricole, quand l'activité agricole domine encore largement dans le paysage, la campagne multifonctionnelle, lorsque l'agriculture est en partage avec la fonction résidentielle et des services diversifiés, et la campagne périurbaine quand la résidence y présente le trait dominant.



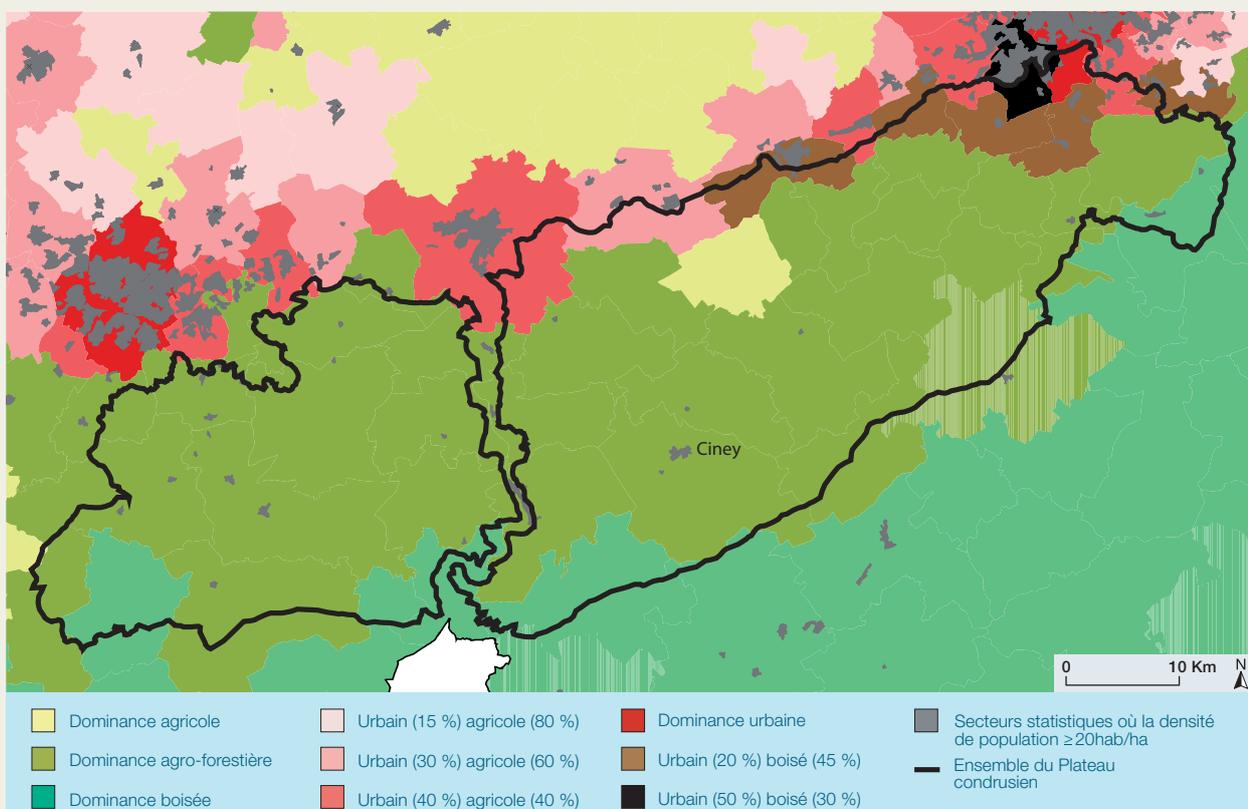
Source : extrait de la carte 17, *Projet de structure spatiale pour la Wallonie*, Gouvernement wallon, *Schéma de Développement de l'Espace Régional* (1999).

Plusieurs grands axes de communication, l'autoroute E411 couplée à la nationale N4 et la ligne de chemin de fer Bruxelles – Luxembourg, traversent l'ensemble paysager du nord au sud et soutiennent un eurocorridor* (trame en fin pointillé) du *Projet de structure spatiale de la Région wallonne*. Ce dernier envisage un projet de Pays* appuyé sur la qualité paysagère et patrimoniale souvent remarquable de la région agro-géographique condrusienne (5). Celle-ci correspond en grande partie à l'ensemble paysager qui englobe aussi la bordure de Fagne et de Famenne (6).



Source : d'après P. Medina Lockhart et C. Vandermortten, *Atlas des dynamiques territoriales*, <http://cpdt.wallonie.be>, rubrique Etat du Territoire Wallon.

Entre 1991 et 2006, la majorité des communes de l'ensemble paysager connaît une augmentation de population. Quelques communes se distinguent par une plus forte croissance (Nandrin, Gesves, Froidchapelle et Somme-Leuze) ; d'autres restent stables (Florennes et Ouffet).



Source : d'après L. Aujean et autres, *L'occupation du sol en Wallonie* (2005).

L'occupation du sol (ici en 2002) est très largement agricole et forestière. Les bois sont plus présents sur les bordures de l'ensemble paysager. Au nord, particulièrement vers Liège, ils se combinent avec une urbanisation marquée.

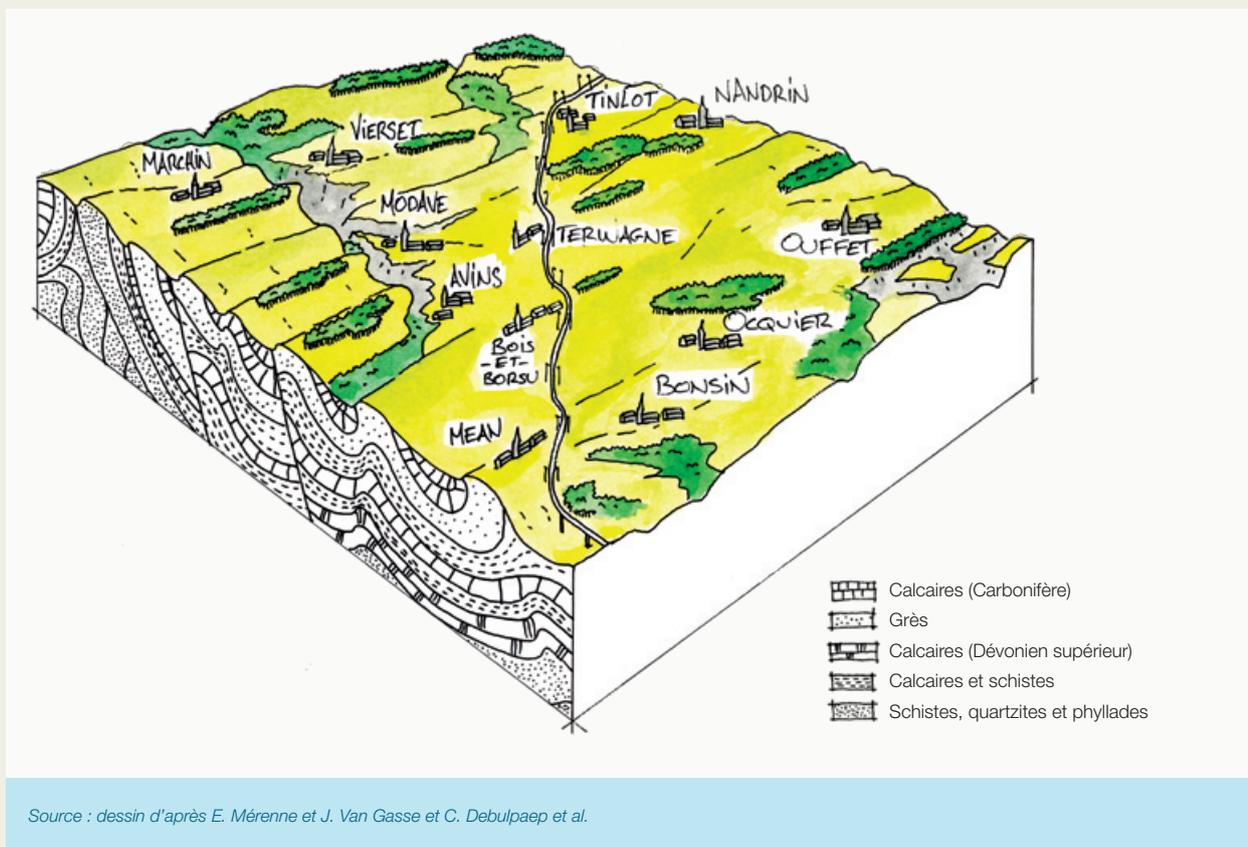
Des paysages ondulés, reflets d'un sous-sol plissé

L'ensemble paysager se présente sous la forme d'un plateau légèrement incliné : de plus ou moins deux cents mètres au nord, les altitudes dépassent les trois cents mètres au sud. Le relief de ce plateau se caractérise par une succession de crêtes aussi appelés « tiges » et de dépressions ou « chavées* » s'allongeant en bandes parallèles orientées d'ouest en est à l'ouest de la Meuse et du sud-ouest au nord-est à l'est de celle-ci.

Ce relief particulier est étroitement lié à la structure plissée des roches du sous-sol d'âge paléozoïque*, essentiellement des calcaires et des grès. L'érosion a creusé plus fortement les roches calcaires, laissant en relief les grès plus résistants (érosion différentielle*). Les dénivelés entre les chavées et les tiges s'accroissent vers le sud, où ils peuvent atteindre jusqu'à septante mètres. Ce relief spécifique a reçu la dénomination propre de « relief condrusien ».



La succession des crêtes est perceptible par la succession des horizons, souvent boisés. Elle se distingue ici depuis le sommet du tige de Bois-et-Borsu. Seul le creux de la première chavée est bien visible ; les suivants sont masqués. Les paysages du Condruz se découvrent ainsi de tige en tige.

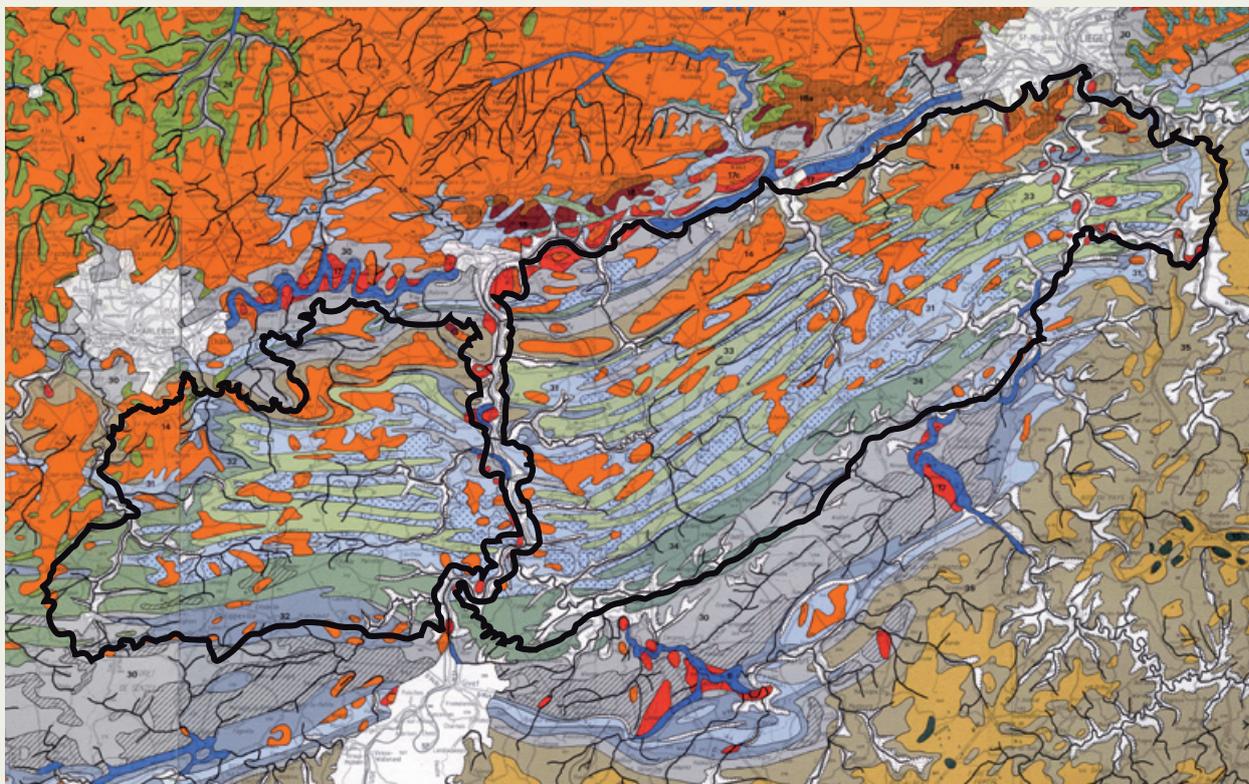


Source : dessin d'après E. Mérenne et J. Van Gasse et C. Debulpaepe et al.

Le relief condrusien est particulièrement identifiable au cœur du plateau, à l'est de la Meuse. Le bloc diagramme montre l'alternance régulière des reliefs gréseux qui correspondent à des anticlinaux* et des dépressions calcaires qui correspondent à des synclinaux*.

La vallée du Hoyoux incise cette structure. Le cours de la rivière (comme celui de la Meuse en amont de Namur ou celui du Samson) est indifférent à la structure plissée des roches du socle paléozoïque car elle s'est installée sur des terrains de couverture plus récents qui recouvraient alors la région. La rivière s'est ensuite enfoncée progressivement, indifféremment au socle géologique, au fur et à mesure du soulèvement du plateau qui fut plus important au sud. Les cours d'eau plus récents s'écoulent, quant à eux, dans les chavées calcaires, conformément à la structure géologique.

En plusieurs endroits (comme à Bois-et-Borsu, visible sur le bloc-diagramme), les calcaires recouverts de grès houillers résistants ont été mieux protégés de l'érosion et se sont maintenus au sommet du relief. Les géologues donnent à ce phénomène le nom d'inversion de relief.



Source : MARECHAL R., *Géologie du Quaternaire - Lithologie des terrains superficiels*, dans *Atlas de Belgique II, Planches II.3.1 à II.3.4*, Commission de l'Atlas National (1992).

Dans l'ensemble paysager, la nature des sols influence les paysages au travers des occupations qu'elle permet. Elle dépend le plus souvent des roches sous-jacentes. Au centre, les bandes de sols issus de l'altération des roches calcaires (couleur bleu ciel sur la carte) alternent avec les plages allongées des sols issus de la désagrégation des grès (couleur vert clair). De même, aux marges, si la composition des terrains diffère, elle est encore en relation avec le socle géologique de schistes, calcaires et grès. Des limons (couleur orange) ont été apportés par les vents du nord lors de la dernière glaciation et se sont déposés indifféremment à la nature du sous-sol. Ils subsistent surtout vers le nord de l'ensemble paysager, où ils étaient les plus épais et les plus continus (cette partie est néanmoins restée fort boisée du fait de sols plus acides), ainsi que sur les surfaces plus planes.

Les limons constituent des sols fertiles. Ils sont affectés presque exclusivement aux labours, mais peuvent être occupés par des prairies si leur drainage est médiocre. Ces placages limoneux contrastent notamment avec les sols sableux et pauvres générés par la désagrégation des grès, ce qui explique la présence de nombreux boisements sur les tiges. Dans les chavées, les sols sont issus de la décalcification des calcaires, et donc argileux, mais des apports de sables venant des crêtes les allègent. Ces sols de bonne aptitude agronomique portent principalement des champs sur les pentes douces – notamment celles qui sont exposées au sud – et des prés dans les fonds de vallée plus humides.

Le plateau est parfois profondément entaillé par les cours d'eau. En effet, comme la Meuse coule en net contrebas, ses affluents présentent, pour la rejoindre, des pentes marquées. Sur le plateau, les vallées encaissées ne coupent pas les vues. La raideur de leurs versants souvent boisés et la présence de falaises rocheuses nues participent à leur attrait paysager.



Depuis les abords de Lisogne, le regard s'échappe par-delà l'entaille profonde et boisée du ruisseau des Fonds de Leffe.



La vue plongeante met en évidence, dans la végétation boisée du versant opposé, le gris clair du calcaire. Mais c'est surtout la falaise sur laquelle se dresse le château de Walzin qui accroche le regard, dominant la Lesse et sa plaine alluviale occupée par des prairies aux tons vert clair.

De grandes parois rocheuses artificielles marquent aussi les paysages. Elles résultent de l'activité de nombreuses carrières. Les matériaux de construction de l'habitat traditionnel sont souvent en lien direct avec les ressources du sous-sol. L'utilisation généralisée du même matériau, principalement le calcaire mais aussi le grès, confère aux noyaux d'habitat du Plateau condrusien une grande homogénéité locale.



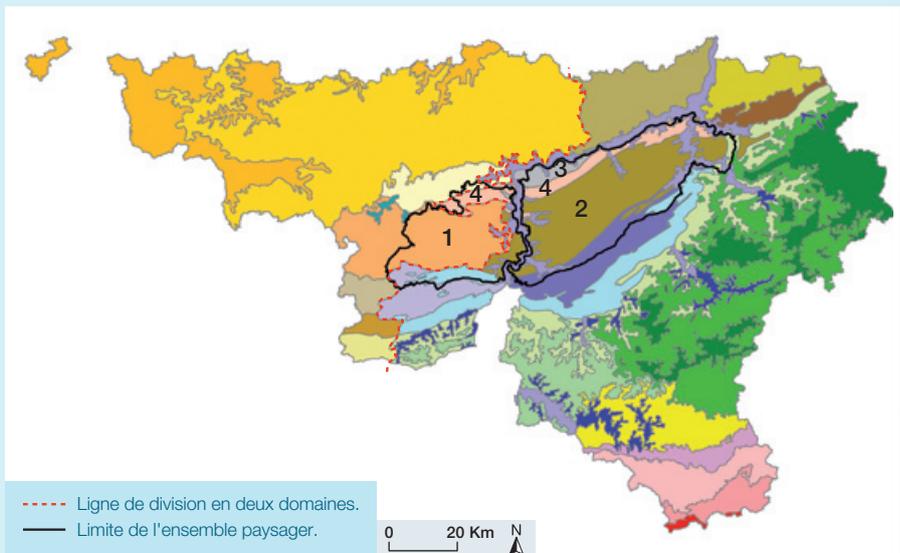
L'ensemble condrusien abrite de nombreuses carrières. Elles ont, surtout depuis la fin du 19^e siècle, joué un rôle important dans la production de matériaux de construction.



Les villages de pierre caractérisent l'habitat traditionnel condrusien. A Chardeneux, le ton gris clair des murs calcaires dialogue avec le gris foncé des toitures d'ardoises et de tuiles.

Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent des variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Source : Région wallonne, DGARNE (1987).

La combinaison des composantes climatique, géomorphologique et altimétrique permet de catégoriser la diversité écoclimatique de la Wallonie en vingt-sept secteurs écologiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture. Le territoire wallon est également divisé en deux domaines (selon la ligne rouge de la carte) : la partie nord-ouest appartient au domaine atlantique et les parties nord-est et sud au domaine médio-européen, plus continental.

Le secteur écologique dit « Sambre condrusien » (domaine atlantique) occupe la portion de l'ensemble paysager situé à l'ouest de la Meuse (1). Le secteur écologique appelé « Condroz et Condroz oriental » domine quant à lui largement l'ensemble (2), en association avec deux autres secteurs du domaine médio-européen, les « Pays Meusien » (3) et « Marlagne et Ardenne condrusienne » (4), qui le bordent au nord. Ces quatre secteurs constituent un territoire climatiquement très homogène (température annuelle moyenne entre 8,5 et 9°C et pluviométrie annuelle totale moyenne entre 800 et 850 mm). Sur l'Ardenne condrusienne, la pluviométrie est légèrement plus importante et les risques de gelées hors saison plus accentués, de même que dans les « chavées » du relief typiquement condrusien. Nous retrouvons ainsi les considérations des forestiers qui comparent souvent l'Ardenne condrusienne à la Basse Ardenne. Les marges sud de l'ensemble se singularisent par une diversité environnementale reposant sur la rencontre partielle des territoires écologiques de la Fagne, de la Calestienne et de la Famenne.



Les frênes du Condroz sont reconnus pour la qualité de leur bois. Les troncs gris clair, lisses avec de gros traits noirs plus ou moins triangulaires sont typiques des frênes.



Les contextes microclimatiques et pédologiques conditionnent davantage les rapports entre l'agriculture et la forêt, par exemple sur les crêtes lorsque l'épaisseur de limon y est faible (Ohey).

Le paysage rural condrusien

Les paysages ruraux du Plateau condrusien se caractérisent par leur relief et par la diversité équilibrée des composantes de l'occupation du sol. Quand on s'y déplace, on profite de l'agrément de vues toujours changeantes, où les étendues agricoles ouvertes des champs et des prairies succèdent aux villages et hameaux et aux boisements. Ces composantes observent une logique d'organisation souvent bien perceptible, particulièrement au cœur du « vrai Condroz », en lien avec les facteurs biophysiques.

Les bois sont assez présents dans l'ensemble paysager, mais de manière discontinue. Ils sont localisés sur les versants raides mal exposés ainsi que sur les sommets lorsque les limons y sont absents et les sols sableux. Ils amplifient alors la dimension verticale du paysage et soulignent la présence des vallées principales. On les trouve également sur des pentes raides aux sols minces et mal exposées. Les champs occupent les sommets limoneux et les pentes douces des versants. Les herbages jouxtent l'habitat, s'étendent dans les fonds humides des chavées et sur les pentes trop raides pour permettre des labours mécanisés.

L'habitat est principalement groupé, sauf dans la bordure nord où la dispersion est plus fréquente. Les villages sont généralement implantés sur les versants de vallées secondaires, soit en haut, au contact des grès et des calcaires, soit en bas, à proximité du cours d'eau. Ces sites d'habitat s'observent partout dans l'ensemble paysager. En outre, dans la partie centrale, certains villages s'étirent typiquement le long des crêtes, contribuant à la spécificité de l'ensemble paysager.

Les paysages diversifiés du Condroz

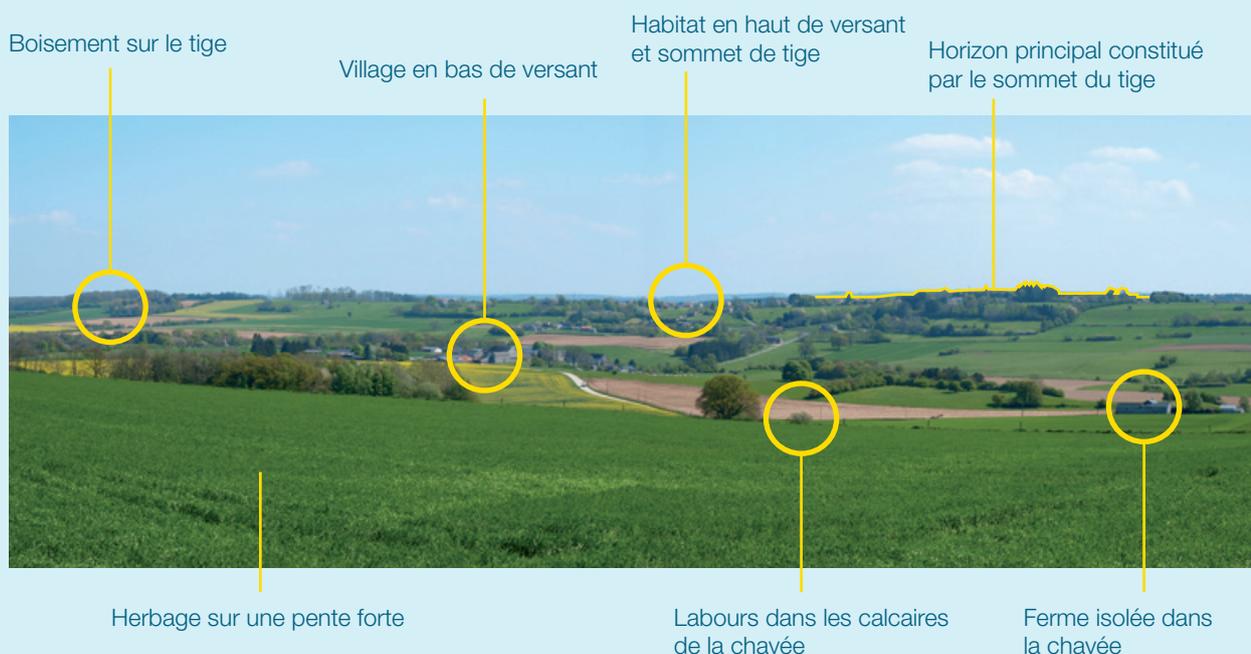
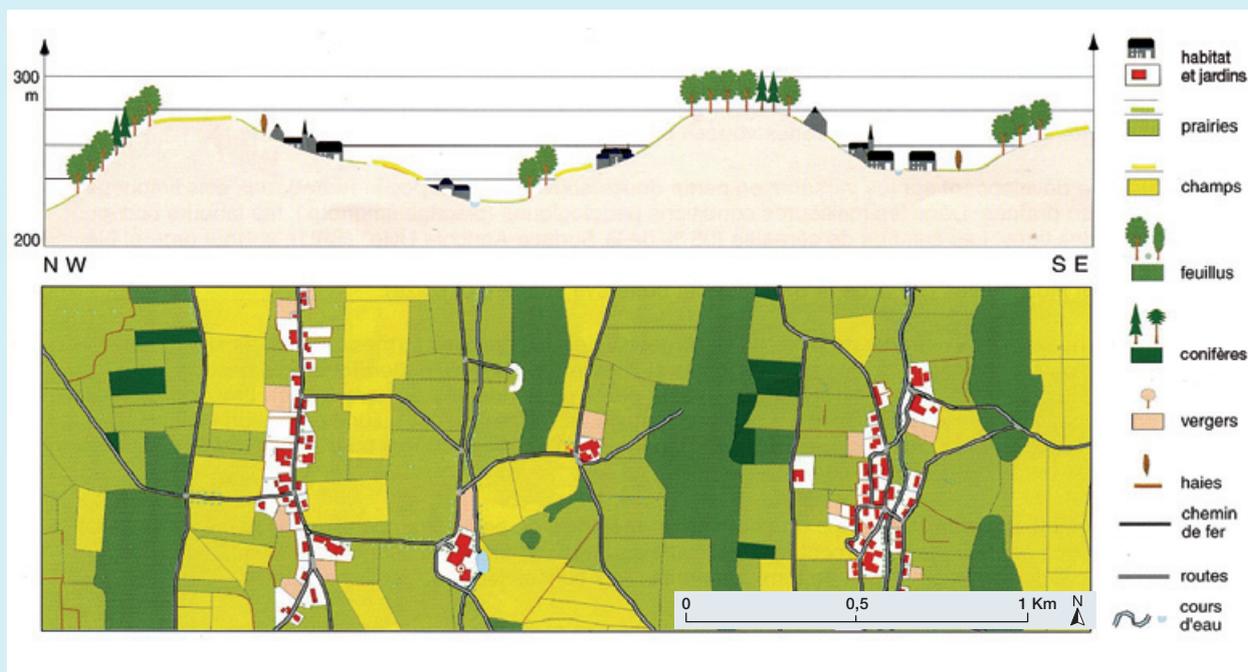


Schéma d'organisation d'un paysage rural condrusien



Source : Département de Géographie – FUNDP Namur (1995).

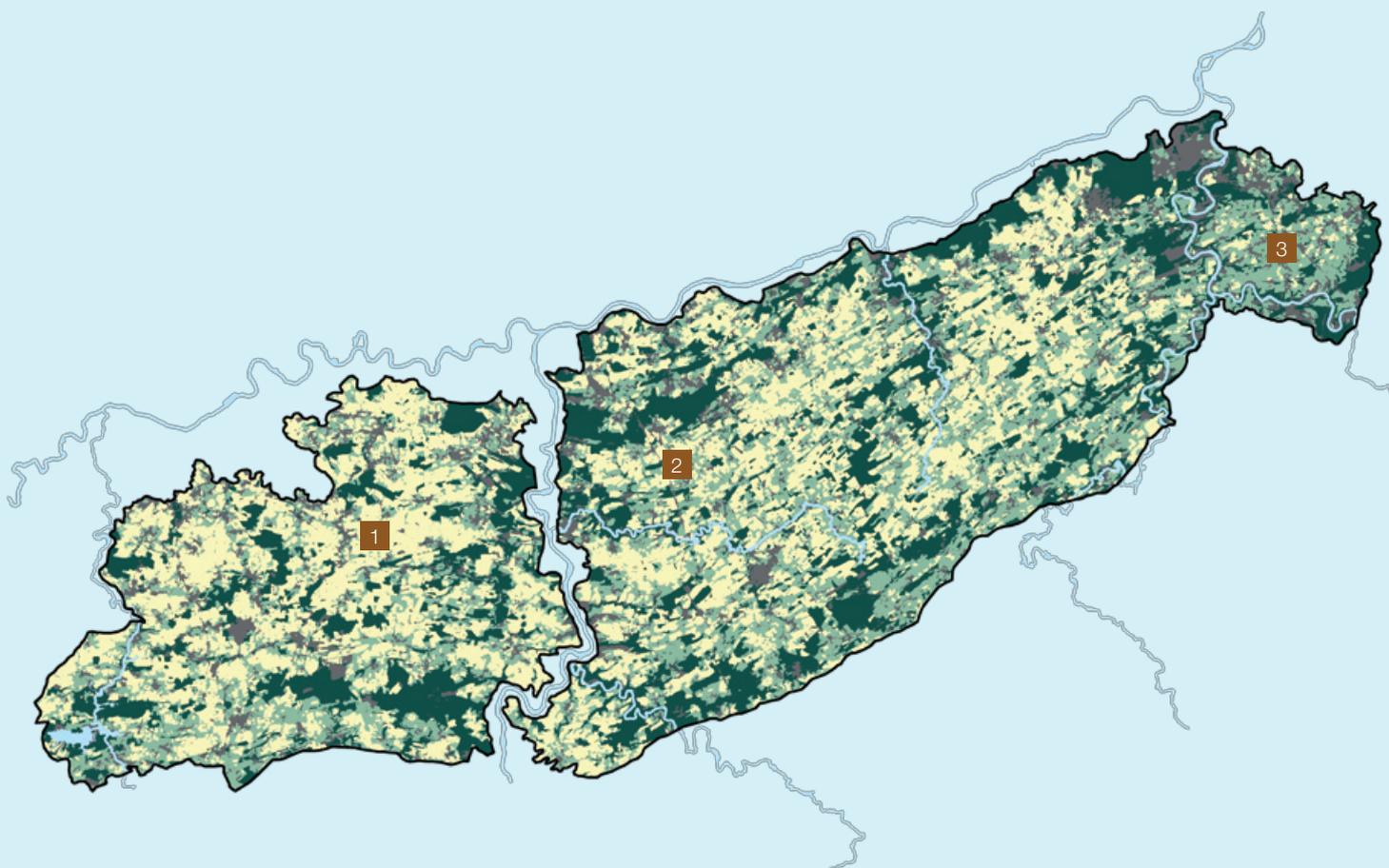
La coupe établie perpendiculairement au relief permet d'appréhender les logiques d'organisation des paysages condrusiens. La vue en plan montre clairement comment les différentes occupations du sol tendent à former des bandes parallèles caractéristiques. C'est également vrai pour l'habitat, dont les villages se développent en suivant les lignes du relief. La trame des villages est complétée par divers hameaux et par des fermes isolées souvent de grande taille.



Dans la partie centrale de l'ensemble paysager, le site de crête, au sommet du tige, est le plus souvent choisi pour l'établissement des villages. Dans le paysage, les villages se marquent sur la ligne d'horizon, ce qui les rend particulièrement exposés aux regards (Maffe).

Un paysage agricole où alternent grandes cultures et herbages

Une bonne moitié de la superficie de l'ensemble paysager est couverte de terres agricoles, partagées entre grandes cultures et herbages. Si la répartition entre ces deux composantes agricoles résulte toujours en partie des anciennes contraintes de relief, de qualité du sol et de localisation des pâtures à proximité des exploitations, elle s'est profondément modifiée depuis la fin du 19^e siècle : la crise du blé de 1880 a entraîné la mise en herbages de terres anciennement labourées ; plus récemment, les progrès de la mécanisation et le développement des engrais chimiques ont permis l'extension des labours sur des sols de qualité agronomique médiocre.



Surface agricole (2007)

- Cultures
- Herbages

Autres occupations du sol

- Boisements
- Zones urbanisées
- Cours d'eau principaux

- Limites de l'ensemble paysager
- 1 Numéro de photo. Voir page suivante

Source : SIGEC, parcellaire agricole - SPW (2007); COSW - SPW (2008).

De larges replats fertiles, au relief peu marqué, s'étendent dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les terres cultivées s'y développent à perte de vue (entre Biesmerée et Furnaux).

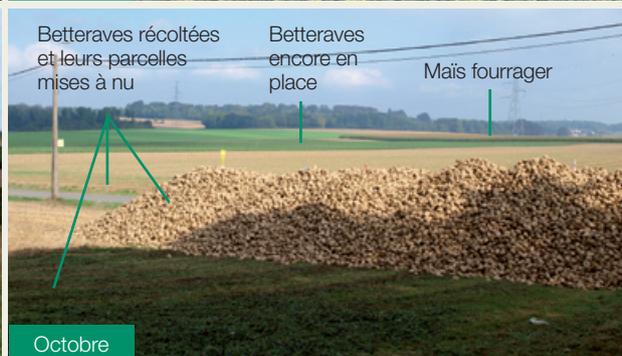
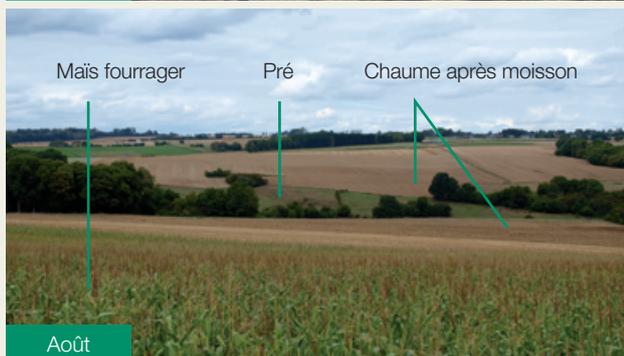
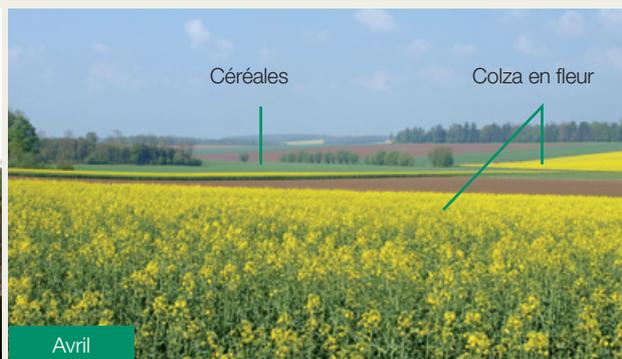


L'alternance des cultures et des herbages, ponctués de bois et bosquets, caractérise tout particulièrement le « Vrai Condroz », où tiges et chavées se succèdent avec le plus de régularité (entre Assesse et Crupet).

Le Condroz oriental se démarque du reste de l'ensemble paysager par son caractère essentiellement herbager et bocager (Damré).



Les labours sont largement dominés par les céréales, froment et escourgeon en tête. Le maïs fourrager, la betterave sucrière et le colza, cultivé pour la production d'huile alimentaire et d'agrocarburant, sont également bien présents. Une multitude d'autres cultures sont pratiquées, mais de façon peu représentative : pomme de terre, lin, trèfle fourrager, productions horticoles...



Contrairement aux herbages toujours verts, les terres cultivées apportent une diversité de teintes et de textures aux paysages, variant constamment au fil des saisons avec la croissance des végétaux, leur récolte et le labour des parcelles.

Les terres agricoles sont généralement aux mains de grosses exploitations : anciennes fermes seigneuriales, s'imposant par leurs allures de forteresse, ou grandes fermes apparues au 19^e siècle. Ces bâtisses, isolées dans les campagnes ou implantées à la périphérie des villages et des hameaux, constituent un élément structurant important des paysages condrusiens.



A proximité de l'église d'Ossogne, la ferme fortifiée du Château (1), dont subsistent des éléments du 16^e siècle, et la ferme de la Boverie (2), quadrilatère du début du 19^e siècle.

La ferme « sur les Sarts », des 19^e et 20^e siècles (Emptinne).

Les paysages protégés

La protection des paysages est un des trois axes de la Convention européenne du paysage : sur le territoire tout entier, il s'agit non seulement de protéger* mais aussi de gérer* et d'aménager* les paysages.

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique relative aux paysages en Région wallonne, leur protection est prise en compte par une série d'outils comme le plan de secteur, certains règlements d'urbanisme ou le classement.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur représentent des superficies importantes. Ils correspondent essentiellement à des boisements, notamment dans toute la bordure sud de l'ensemble paysager. Dans le cœur du Plateau condrusien, ils s'étendent aussi sur quelques espaces agricoles ou mixtes (agricoles et forestiers). Une étude faite par l'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents) a été menée en vue d'une mise à jour des périmètres et de l'identification d'une sélection de points de vue qui méritent d'être maintenus. L'étude est terminée pour les parties ouest et est de l'ensemble paysager : certains boisements ne sont plus répertoriés, mais au total les superficies retenues sont accrues car de vastes espaces agricoles ont été sélectionnés, notamment en Entre-Sambre-et-Meuse.

Toujours au plan de secteur, des périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique permettent une certaine protection d'anciens noyaux villageois. On dénombre près d'une soixantaine de périmètres de ce type au sein de l'ensemble paysager.

Le règlement général sur les bâtisses en site rural est d'application pour des périmètres concernant plus de soixante villages ou hameaux, en tout ou en partie, ainsi que, dans certaines communes, de vastes espaces agricoles. Il y a rarement superposition de ces périmètres avec les précédents. Pour les noyaux d'habitat ancien de type urbain, le règlement général d'urbanisme définit les zones prioritaires en matière d'urbanisme. Au sein de l'ensemble paysager, il identifie sept centres anciens protégés : Gerpennes, Durbuy, Ciney, Florennes, Philippeville, Walcourt et Thy-le-Château.

Le Plateau condrusien abrite un grand nombre de sites classés dont beaucoup bénéficient en outre du statut de Patrimoine exceptionnel* de la Région wallonne. De nombreux sites classés sont marquants dans le paysage. Certains présentent un caractère naturel, comme les Aiguilles de Châteux à Furfooz ou le lit de l'Ourthe et ses berges à Esneux. Pour d'autres, la composante bâtie est importante. Souvent, il s'agit alors de châteaux et de leur domaine, comme à Haltinne, à Modave ou encore à Hodoumont, au sud-est de Marchin. Ils constituent un échantillon des grandes propriétés typiques de la région condrusienne. Quelques grands espaces ruraux plus ou moins bâtis sont également protégés, comme le vallon abritant le village de Tavier-en-Condroz ou encore le méandre du Hoyoux avec d'anciens moulins à Modave et Clavier. A Esneux, le classement concerne tout le hameau de Ham dans une boucle de l'Ourthe ainsi que des boisements sur les versants de la vallée et sur le plateau.

La mise en place des paysages du Plateau condrusien

Les prémices de l'habitat groupé* apparaissent à la fin du premier millénaire

A l'époque gallo-romaine, les forêts couvrent encore de vastes étendues mais déjà des terres sont cultivées. La présence de sols de bonne qualité, des limons éoliens mais aussi des sols plus faciles à travailler qui se sont formés sur le calcaire, favorise l'installation de nombreuses exploitations agricoles. Ces villas sont souvent localisées sur des plateaux bien exposés. La présence d'eau à proximité immédiate n'est pas un facteur essentiel car les techniques d'acheminement de l'eau sont maîtrisées.



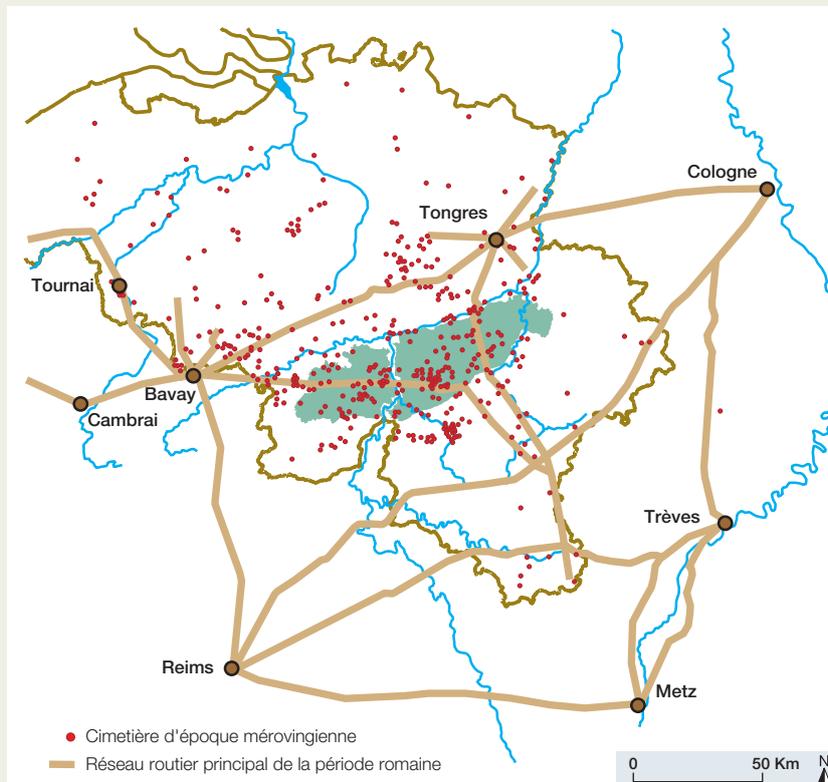
Dessin : M. Destrée © Archéolo-J.

Reconstitution de la villa de Hamois. Le bâtiment principal aux murs de pierre couvert de tuiles rouges se distingue particulièrement. Ce type de construction, entouré de dépendances parfois en pierre mais le plus souvent en bois, était disséminé dans les régions plus fertiles du nord de la Gaule romaine, comme dans l'ensemble paysager du Plateau condrusien.

Deux voies principales de communication traversent l'ensemble paysager et conduisent à Trèves, reliant ainsi trois capitales. Une chaussée vient de Tongres au nord et franchit la Meuse par un pont à Amay. Des fouilles ont montré l'existence sur son parcours de petites agglomérations routières telle que celle de Clavier. L'autre chaussée vient de Bavay à l'ouest. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, certains de ses tronçons sont encore perceptibles et attestés par la toponymie (chemin de Bavay ou des Romains par exemple) mais, au-delà de la Meuse franchie à gué à Dinant, le tracé n'est pas encore établi avec certitude.

Les vestiges de villas sont très nombreux sur l'ensemble du territoire et beaucoup montrent des traces de destructions au 3^e siècle, liées aux invasions de populations germaniques. De petites communautés, plus ou moins armées, se réfugient alors en hauteur, sur des sites rocheux plus faciles à défendre. Ce sont des éperons formés par les méandres de rivières fortement encaissées dans le plateau, comme à Furfooz dans la vallée de la Lesse, ou des promontoires à la confluence de deux cours d'eau, comme à Montaille dans la vallée de la Molignée.

L'habitat des siècles suivants, influencé par les coutumes des populations germaniques, n'a pas laissé de vestiges car il correspond à des constructions en bois, terre et paille. Mais la découverte de nombreux lieux de sépulture enfouis témoigne de l'existence de petites communautés et des premiers noyaux à l'origine des futures paroisses et villages. Ces cimetières mérovingiens sont généralement localisés sur une hauteur, même une très légère élévation, située non loin d'un cours d'eau et du lieu d'habitat. Cette implantation ancienne est parfois signalée par des toponymes tels colline du Tombeau, Tombeu ou Tombois.



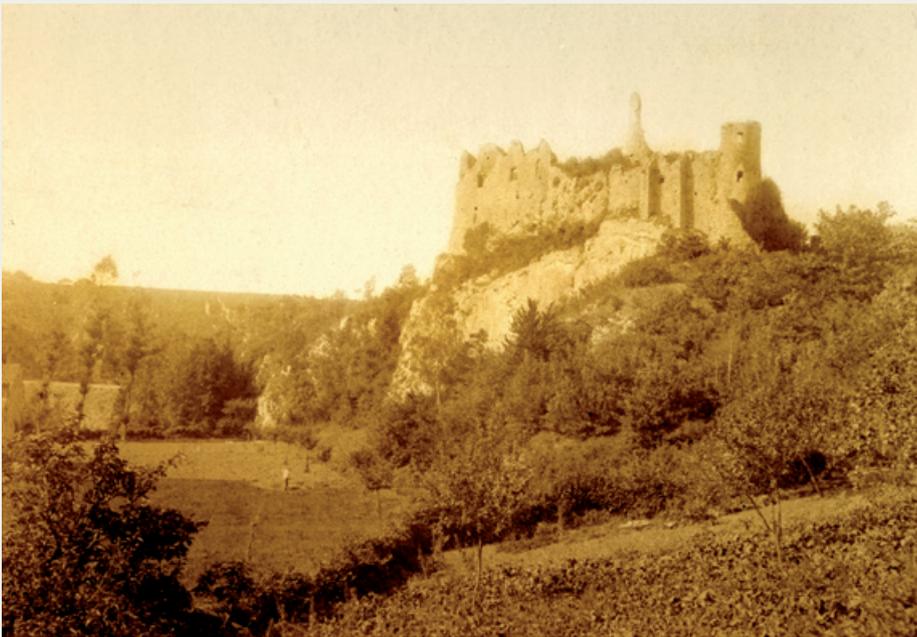
Sources : d'après D. Barbison, coord., *Les mérovingiens. Le monde des morts révèle celui des vivants* (1988) et M.-H. Corbiau (pour le réseau routier), *patrimoine archéologique de Wallonie* (1997). Infographie : Q. Rombaux, SRBG.

Les cimetières d'époque mérovingienne sont particulièrement nombreux dans l'ensemble paysager du Plateau condrusien (figuré en aplat vert sur la carte). Ils indiquent une continuité d'habitat dans ce territoire qui offre de nombreuses possibilités de protection, de sites de défense naturelle.

A partir de la seconde moitié du 7^e siècle, des défrichements accompagnent la fondation d'abbayes, sur des terres offertes par les rois ou leurs proches à des évangélisateurs venus convertir les populations païennes des campagnes, comme à Fosses-la-Ville. A l'époque carolingienne, le regroupement de l'habitat est accentué par la création des premières paroisses (8^e siècle). Celles-ci définissent les contours d'un territoire qui, à l'échelle locale, lie les habitants à un lieu de culte, matérialisé par un petit oratoire en bois auquel est associé un nouveau lieu d'inhumation. Ce territoire correspond aussi au paiement d'une taxe, la *đime**, qui permet de faire vivre le prêtre.

Au cours de ce premier millénaire, les petites agglomérations de Dinant, Namur et Huy se développent en lien avec l'artisanat et le commerce, favorisés par le rayonnement et la dynamique des échanges axés sur la Meuse. Liège, devenue la capitale d'un évêché, prend progressivement son essor. Ces villes dépendent en partie du territoire de l'ensemble paysager pour l'approvisionnement des matières premières ; quelques grands chemins souvent difficilement praticables relient leurs ports aux établissements religieux.

La période d'instabilité qui suit l'effondrement de l'empire carolingien engendre la prise de pouvoir de comtes et seigneurs locaux qui tirent aussi parti des possibilités de défense du relief naturel et édifient des résidences fortifiées.



Photographie ancienne : E. Rahir, 1885, collection Société royale belge de Géographie.

Isolées, couronnant un éperon rocheux à environ 160 mètres de hauteur, les murailles ruinées de Montaigne (Onhaye) – classées Patrimoine exceptionnel – correspondent au château des comtes de Namur du 15^e siècle (plusieurs aménagements ont succédé à la première résidence castrale établie vers 900). Malgré l'aspect puissant que l'on devine encore, son rôle militaire était secondaire et, de ce fait, il ne fut pas adapté pour faire face aux progrès de l'artillerie. Démoli par les Français au 16^e siècle, il n'a pas été reconstruit.

La multiplication des villages et hameaux : reflet de la croissance du 11^e au 14^e siècle

Les caractéristiques paysagères essentielles du Plateau condrusien se mettent en place surtout à partir du milieu du 11^e siècle. Elles reflètent le morcellement extrême de la propriété et des droits associés qui accompagne de grands défrichements et la multiplication des petites seigneuries locales, les seigneuries banales*. Ce processus est favorisé par la proximité de la Meuse et par la configuration du relief alternant des ressources variées, pour les terres de cultures et l'élevage ainsi que pour les usages de l'eau et des bois. Il conduit à l'établissement de nouveaux noyaux d'habitat dont le nombre important révèle la croissance continue d'une région prospère.

Associant des éléments liés à la défense et à la résidence, symboles du pouvoir seigneurial, de multiples tours et donjons sont alors élevés. A leur pied, l'habitat se regroupe dans la basse-cour – exploitation agricole chargée d'approvisionner le château et ses occupants – et à proximité immédiate. La construction d'un lieu de culte, chapelle ou église entourée d'un cimetière emmurillé, accompagne généralement ce nouveau noyau d'habitat. Les fondateurs sont très souvent des seigneurs laïcs, élément révélateur de l'augmentation des moyens dans ces territoires.

Pour assurer la production agricole, le régime de l'openfield, système d'exploitation communautaire des terres qui associe étroitement la culture et l'élevage, est appliqué. La grande majorité de la population cultive des céréales dans les champs assolés (voir le chapitre Paysages de Wallonie p. 14) qui occupent les meilleures terres et entourent le lieu d'habitat. L'usage des ressources multiples offertes par les bois, forêts, essarts, haies bordant les chemins, prés des fonds humides... complète les moyens de subsistance. La réduction constante des espaces libres, traditionnellement utilisés

pour le pâturage, engendre de fortes tensions. Vers le milieu du 13^e siècle, la marque du pouvoir seigneurial se traduit aussi par l'attribution de droits aux communautés villageoises sur des terres qu'elles gèrent collectivement au profit du troupeau commun. Des toponymes tels que les Communes ou Comognes attestent encore de ce statut ancien.



Thynes (Dinant) est une bonne illustration de l'héritage des anciens complexes seigneuriaux situés au cœur de nombreux villages dans l'ensemble paysager. Sur un promontoire rocheux, le noyau s'est développé au départ d'un donjon (qui n'est pas le grand logis visible, plus tardif) et d'une petite église paroissiale (dont le chœur surmontant une crypte du 11^e siècle a été conservé). Les bâtiments en moellons calcaires, en grande partie construits du 17^e au 19^e siècle, forment aujourd'hui un ensemble d'une grande cohérence, articulé autour des anciennes cours (haute et basse).



Panneau de la « route de la Guerre* de la Vache » (120 km). Ce conflit local du 14^e siècle, qui a dégénéré en affrontement princier, révèle l'importance de cette région pour les grandes familles nobles. Il montre aussi que les petits seigneurs pouvaient encore leur opposer résistance pendant plusieurs années. Ici, passage du circuit touristique devant la ferme du Royer à Mozet (Gesves). La tour, bâtie seulement au 17^e siècle, exprime la richesse de son constructeur, seigneur et maître de forges.

Les villes importantes qui s'étaient développées précocement, comme centres artisanaux et ports marchands, se situent dans la vallée de la Meuse c'est-à-dire en dehors de l'ensemble paysager. Au sein de ce dernier, pour les échanges courants, ce sont surtout les petits bourgs qui accueillent le marché local de leur aire de rayonnement, par exemple : à l'ouest, Fosses-la-Ville, Florennes et Walcourt (haut lieu de pèlerinage), au centre, Ciney (qui sert également d'étape sur le chemin de Huy à Dinant) et à l'est, Durbuy.



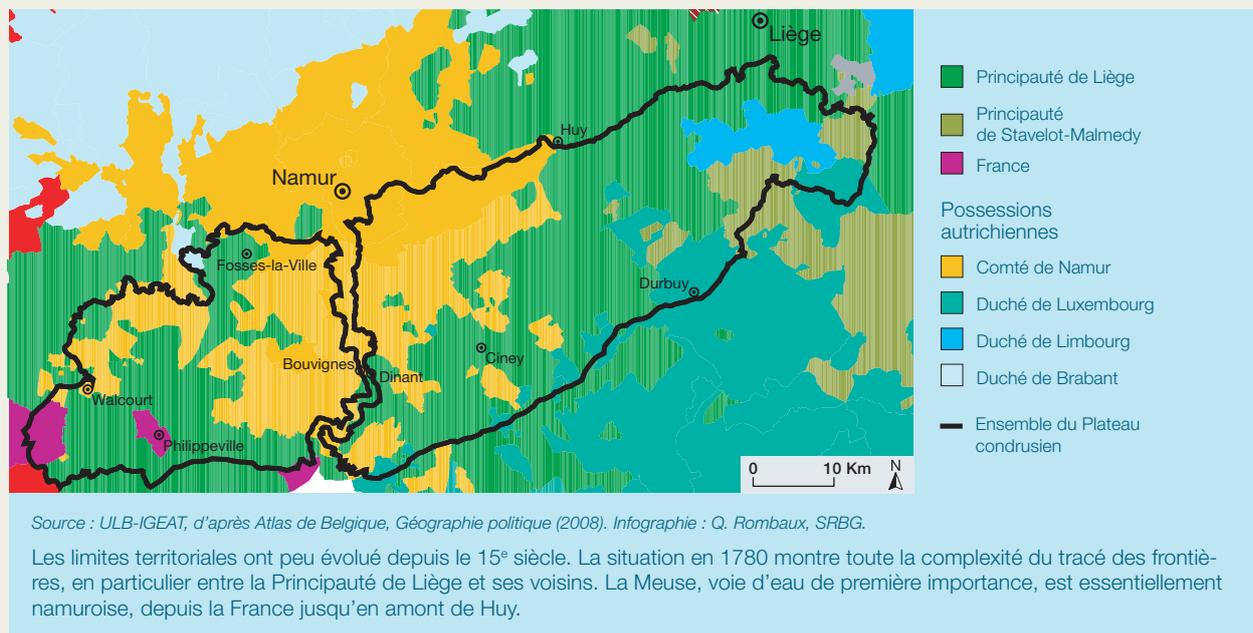
Dessin : J. Bernard © Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon.

L'émergence de Durbuy marque la volonté du comte de Luxembourg de renforcer son pouvoir vers le nord, à la fin du 13^e siècle, quand les villes deviennent des enjeux principaux et sont protégées par une enceinte fortifiée. Durbuy connaît une certaine prospérité basée sur l'industrie du fer, au 16^e siècle. Ici, son aspect au début du 17^e siècle : un ancien moulin est accolé à l'enceinte ; celle-ci suit un bras de l'Ourthe et englobe le château situé en hauteur et emmurillé ; dans le bourg, les maisons en pan-de-bois ou en pierre sont mitoyennes.

L'influence du développement de la métallurgie au 16^e siècle

Du 15^e siècle à la fin du 18^e siècle, la population du centre de l'ensemble paysager dépend essentiellement du Comté de Namur. Ces Namurois sont réunis avec les Limbourgeois et les Luxembourgeois sous les mêmes couronnes étrangères successives, espagnoles et autrichiennes. Les Liégeois partagent quant à eux un statut d'indépendance avec les habitants de la petite principauté de Stavelot-Malmedy. Cependant, qu'ils soient soumis à des coutumes de pays particulières, des institutions supérieures communes ou non, la plupart des habitants des villages et hameaux partage un mode de vie assez semblable.

Dans ce cadre politiquement divisé, la circulation des matières premières et des marchandises est freinée par les réglementations douanières, s'appliquant notamment à la navigation sur la Meuse, et par la difficulté à réaliser de grandes voies terrestres. Il faut remarquer également que les potentialités de ces territoires, essentiellement namurois et liégeois, sont assez similaires et que leurs produits se trouvent dès lors souvent en concurrence, particulièrement dans le domaine de la métallurgie. Ayant besoin d'argent, le pouvoir central met en vente des domaines, c'est-à-dire des droits seigneuriaux et les terres sur lesquelles ils s'exercent. Ces domaines sont achetés par de nombreux nobles et seigneurs locaux. Ceux-ci, surtout des laïcs, perçoivent la dîme et les revenus versés pour l'utilisation des moulins, le détournement des eaux, l'exploitation des mines et des bois...



Au début du 16^e siècle, les progrès techniques obtenus dans le domaine de la métallurgie par l'utilisation des hauts-fourneaux se diffusent dans les territoires situés au sud du sillon Sambre Meuse. Les conséquences sont importantes pour l'ensemble paysager qui concentre les ressources naturelles complémentaires nécessaires, ainsi que les possibilités de mise en valeur par le capital de quelques personnes entreprenantes. Les nombreux cours d'eau sont assez puissants et constants pour entraîner des roues qui actionnent de puissants soufflets et leurs vallées peuvent être facilement aménagées pour cet usage ; les bois fournissent le charbon de bois qui sert de combustible ; le minerai de fer, qui est transformé en fonte, se trouve à faible profondeur et la roche calcaire, dont la combustion fournit la chaux, affleure sur les versants.



Extrait de J.-M. Duvosquel, *Album de Croÿ*, t. XIV : Comté de Namur, Bruxelles, Crédit Communal, planche 8 (1986).

Cette gouache du début du 17^e siècle montre une forge active au bord de la Molinee, en amont de la confluence avec la Meuse (le fleuve est visible à l'arrière-plan). D'autres aménagements hydrauliques importants sont liés à la présence de l'abbaye cistercienne de Moulins (Anhée), créée au 13^e siècle. Ils seront réorganisés aux 19^e et 20^e siècles pour l'exploitation d'une importante usine à cuivre dont le fondateur intégrera une partie des anciens bâtiments de l'abbaye dans une nouvelle demeure de plaisance, toujours visible aujourd'hui.

Le processus de fabrication traditionnelle du fer engendre de multiples tâches qui procurent des revenus supplémentaires non négligeables aux paysans. Quand les travaux des champs sont moins prioritaires, une activité intense règne tant dans les campagnes que dans les bois et forêts : voituriers, bûcherons, charbonniers, mineurs, laveurs (de minerais), carriers, chauffourniers, forgerons... Les paysans qui entretiennent un peu de bétail – celui-ci, au contraire des récoltes, n'est pas touché par la dîme - peuvent en tirer un appoint en l'utilisant pour les transports. Les produits sont acheminés par brouettes, charrettes et, à plus longues distances, par chariots ou embarcations à fond plat, adaptées à la navigation sur les rivières qui mènent à la Meuse.

La sidérurgie se développe et la demande de fer ne cesse de croître, renforcée par une meilleure qualité du fer produit à un coût moindre. Les maîtres de forges, devenus des personnes influentes, acquièrent eux aussi des seigneuries. Ils rénovent des châteaux ou se construisent des demeures cossues, affichant ainsi une réussite économique qui permettra à leur famille d'accéder, ou de s'allier, à la noblesse.

A partir de la seconde moitié du 16^e siècle (fin du règne de Charles Quint) et surtout au 17^e siècle, les conditions de vie de la population se détériorent et s'aggravent au fil des guerres et passages de troupes, pestes et famines qui se succèdent. Les places fortes espagnoles (Mariembourg 1546 et Philippeville 1555) de la ligne de défense contre la France sont conquises et plusieurs anciens châteaux sont démantelés par les Français. Des villages sont détruits mais aussi des villes, comme Walcourt à l'extrême ouest de l'ensemble paysager. Beaucoup de fourneaux et de forges sont en ruines. Les bâtiments des grandes exploitations agricoles d'origine seigneuriale, qui jusqu'alors n'étaient pas jointifs notamment en raison des risques d'incendies, sont reconstruits en ordre serré autour d'une cour et présentent un aspect fermé face aux pillards. Au début du 18^e siècle encore, leur protection est parfois exprimée par des tours qui leur donnent des allures de fermes fortifiées.

Les châteaux-fermes sont caractéristiques de l'ensemble paysager. Celui de Courrière (Assesse) affiche la réussite économique et sociale de son nouveau seigneur, marchand et maître de forges, qui l'a construit dans la première moitié du 17^e siècle (après avoir transformé la ferme de Royer à Gesves, voir p. 49). Vue sous cet angle, la tour carrée de l'église voisine semble intégrée dans l'imposant complexe fortifié qui a été rénové au 18^e par un autre maître de forges. L'ampleur de la grange témoigne de l'importance des récoltes. Sans doute rebâtie, elle est en calcaire (tons gris) et se distingue ainsi légèrement des autres bâtiments en grès (tons plus dorés).



Les paysages ruraux au 18^e siècle

Après la Paix d'Utrecht (1713), la période autrichienne amène une certaine stabilité politique qui, combinée à une amélioration des rendements des cultures, favorise une augmentation progressive de la population. La culture des céréales nécessite une main d'œuvre nombreuse, notamment pour le travail de la moisson. Elle est toujours basée sur l'assolement triennal et l'organisation collective du travail qui impliquent le maintien de l'habitat groupé. Ainsi, cette dernière caractéristique se renforce ; elle marque encore fortement les villages de l'ensemble paysager.

Pour forcer la mise en culture des terres moins rentables, les biens communaux non boisés sont parfois partagés au profit de quelques familles pauvres. Mais ces mesures ont peu de succès car elles concernent les terres incultes, nécessaires pour le pâturage du petit bétail et des troupeaux de moutons qui prennent de l'importance. Les forêts se présentent souvent en taillis sous futaie, voire en taillis simples, traitements qui répondent mieux aux besoins en charbon de bois tout en permettant le pâturage.

Les maîtres de forges jouissent de privilèges pour exploiter le bois à peu de frais dans les forêts domaniales proches des fourneaux, des forges et des ateliers dont la multiplication reflète la diversification des productions. Les activités se concentrent surtout sur la rive droite de la Meuse namuroise et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où le minerai est plus abondant et où la force des nombreux cours d'eau permet la succession de plusieurs roues, actives toute l'année. Les établissements sont également nombreux dans la basse vallée de l'Ourthe, où la production de barres de fer, qui peut être acheminée par la voie d'eau, est intensivement utilisée pour la fabrication de clous et d'armes à Liège.



Source : carte de Ferraris, Assesse 137 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Au cours du 18^e siècle, un réseau de routes principales, praticables en toutes saisons, est progressivement établi. La construction de la chaussée de Namur à Luxembourg (aujourd'hui N4) nécessite de nombreux détours pour éviter la Principauté de Liège et s'étale sur plusieurs décennies. Orientée nord-ouest sud-est, large et rectiligne, cette chaussée est bien identifiable sur cet extrait de la carte de Ferraris. Au niveau de l'inflexion, un changement d'aspect et de nom (Chaussée puis Grand Chemin) marque probablement la limite entre le tronçon de la première moitié du 18^e siècle et celui de la seconde moitié. A l'est du hameau de Courrière (Assesse), les abords du château nommé Haute Corioule reflètent l'aisance de ses propriétaires et la nouvelle mode des jardins réguliers.



Source : carte de Ferraris, Fosses 99 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Cet extrait de la carte de Ferraris illustre bien l'aménagement conséquent des cours d'eau pour l'utilisation de l'énergie hydraulique : dans le fond herbager de la vallée de la Biesme, bassins réservoirs et biefs de dérivation bordés d'arbres se succèdent rapidement entre Biesme (Mettet) et Gougny (Gerpennes). D'amont en aval, ils permettent d'actionner les roues du Moulin de Biesme, de la Forge de Hatere, du Fourneau de Gougny, de la Forge de Gougny et de la Forge Puissant. L'expérience de la maîtrise de l'eau par les maîtres de forges se manifeste aussi bien souvent dans la composition des parcs et jardins de leurs châteaux de plaisance (Annevoie en est l'exemple le plus connu).



Source : carte de Ferraris, Fosses 99 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

De vastes étendues boisées sont encore présentes dans l'Entre-Sambre-Meuse à la fin du 18^e siècle. Les noms de Bois du Chapitre de Fosse, Bois du Prince de Liège, Bois de l'Abbé... évoquent leur appartenance seigneuriale sous l'Ancien Régime. De nombreux étangs, utilisés comme viviers, complètent les ressources. Selon les mémoires qui accompagnent la carte de Ferraris, le grand Etang du Prince (à la lisière est) est régulièrement asséché pour être mis en culture et il appartient alternativement deux ans aux Liégeois et un an aux Namurois.

Au 19^e siècle, les derniers défrichements puis l'essor de l'élevage marquent les paysages de plateaux

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, un nouvel habitat se disperse entre les noyaux anciens. En effet, de grands massifs forestiers passés dans le domaine public sont achetés principalement par quelques gros propriétaires, nobles souhaitant agrandir leurs propriétés mais aussi personnages enrichis voulant placer leur capital, renforcer leur prestige et gagner du pouvoir. C'est l'époque des derniers grands défrichements comme ceux des forêts de Biert-le-Roy, Biert-l'Abbé et d'une partie de Haute-Marlagne en Entre-Sambre-et-Meuse. La mise en culture des terres s'accompagne d'un parcellement typique associé à des petites fermes dispersées ou à la construction de grosses exploitations isolées au milieu de terres, telles celles gagnées sur le Bois du Prince.

Lorsque la crise agricole liée à l'importation des céréales américaines survient en 1880, les potentialités de la région permettent l'essor de l'élevage bovin : de nombreux ruisseaux y coulent et une partie des terres peut être convertie en bonnes pâtures. Ce mouvement est favorisé par les améliorations techniques qui marquent non seulement la culture mais aussi l'élevage. Il s'accompagne d'une multiplication des grosses fermes isolées. L'extension des prairies permanentes modifie l'aspect des espaces agricoles (cultures et pâturages) dont les usages se séparent désormais nettement de ceux des espaces boisés. Ces derniers, qui constituent toujours des réserves de gibier pour la chasse, fournissent les produits ligneux nécessaires à l'exploitation des mines (bois de soutènement) et à la création du réseau ferré (traverses), en plein développement.

Les vallées accueillent surtout le chemin de fer, les carrières et les premiers touristes

La tradition et le savoir-faire hérités de la métallurgie traditionnelle au charbon de bois sous-tendent l'essor des deux bassins houillers de Charleroi et de Liège, quand l'utilisation du charbon de terre se généralise et que la complexité des procédés nécessite de plus grandes entreprises localisées à proximité des gisements de houille. Cependant, les hauts-fourneaux utilisant le charbon de bois se maintiennent encore pour un temps dans plusieurs vallées, comme celle de la Mollignée et de l'Eau d'Yves, où la construction de lignes de chemins de fer, franchissant les reliefs à force de viaducs et de tunnels, a permis l'acheminement des matériaux et attiré aussi de nouvelles fabriques. Le fer encore contenu dans d'anciens déchets, connus sous le nom de « crayats des sarrazins », est même réexploité.

Le chemin de fer favorise aussi l'extraction et le travail de la pierre quand, à la fin du 19^e siècle, ce secteur bénéficie également de progrès techniques. De nombreuses carrières de calcaire ou de grès sont en exploitation, plutôt essaimées le long des affleurements rocheux qui s'orientent d'est en ouest ou dans les vallées secondaires, comme celles du Bocq et du Hoyoux. Elles sont davantage concentrées dans les vallées de l'Ourthe et de la basse Amblève, où l'épaisseur des bancs est importante, ainsi qu'à l'est de cette vallée, vers Sprimont.

Toutes ces activités utilisent l'abondante main d'œuvre d'une population en forte croissance. Une part importante des habitants se rend aussi journalièrement dans les bassins de Charleroi et Liège, en train ou en vicinal. Des petits centres, tel Florennes, situé au croisement de plusieurs lignes de voyageurs, ou Havelange, davantage basé sur le transport de marchandises, prennent une certaine importance du fait des activités qui se développent autour de leur gare, à proximité de laquelle se trouvent parfois de petits hôtels. Dans les villages et hameaux, l'habitat se densifie, les rues s'allongent et de nouveaux quartiers sont construits sous la forme de rangées de petites maisons de journaliers ou d'ouvriers, typiques du 19^e siècle.



Photographie ancienne : E. Rahir, collection Société royale belge de Géographie.

Témoin de la forte croissance démographique du 19^e siècle, cette succession de maisons mitoyennes correspond à l'habitat de petits paysans ou d'ouvriers paysans ; l'utilisation des « devants de portes » permet d'y entasser divers outils, du bois... Cette scène a été photographiée en 1895, dans la vallée de l'Ourthe, non loin de la gare de Poulseur (Comblain-au-Pont), au pied du donjon ruiné.

Les versants de vallées encaissées présentent çà et là des affleurements rocheux parfois spectaculaires, surtout quand les bancs érodés sont orientés verticalement. Leur aspect pittoresque est renforcé par la présence de châteaux aux ruines romantiques. Dans la vallée de l'Ourthe, ces caractéristiques attirent les citadins de Liège, venant profiter de l'air moins pollué de la campagne : tout d'abord les plus aisés se font parfois construire des villas, en particulier autour de Tilff et Esneux ; ensuite, le temps des dimanches surtout, des foules viennent s'ébattre sur les prés, profitant de l'eau et de l'animation des petits établissements, des laiteries, situées non loin des stations du chemin de fer.

Les alentours d'Esneux et de la presqu'île où se situe le hameau de Ham (partie d'un ensemble classé Patrimoine exceptionnel) ont été, dès le milieu du 19^e siècle, le point de ralliement de tout un groupe d'écrivains et d'artistes dont certains se sont fortement mobilisés pour la défense des arbres et des sites. Parmi eux, Auguste Donnay, dont plusieurs tableaux figurent les rives de l'Ourthe où il s'est installé définitivement, à Méry, en 1905.



Peinture : A. Donnay, coll. Privée.

Les évolutions contemporaines

Après la Seconde Guerre mondiale, le Plateau condrusien, comme toute la Wallonie, entre dans une période de changements accélérés. Si les structures héritées du passé sont encore bien lisibles, le paysage est profondément marqué par ces mutations, parmi lesquelles deux évolutions contemporaines sont présentées plus spécifiquement. Elles concernent l'agriculture ainsi que la production et le transport d'électricité.

L'agriculture sous la coupe des politiques agricoles européennes

Les mutations du secteur agricole intervenues depuis l'après-guerre ont eu des conséquences bien perceptibles dans le paysage, tant par leurs effets sur la taille des exploitations agricoles que sur les types de cultures et les pratiques culturales.

Des exploitations moins nombreuses et de plus grande taille

Les évolutions techniques apparues dans les années 1950 (mécanisation, « chimisation » de l'agriculture, races et variétés de plus en plus productives...) et la mise en œuvre par la Communauté économique européenne en 1962 de la Politique Agricole Commune (PAC) dans le but d'assurer son autosuffisance alimentaire ont eu un impact fondamental sur l'évolution du monde agricole.

Dans un contexte de course à la productivité encouragée par cette nouvelle politique européenne, seules les fermes de plus en plus grandes sont devenues économiquement rentables. De dix hectares en 1959, le seuil de rentabilité des exploitations est passé progressivement à trente hectares dans le bocage du Condroz oriental et à quarante / soixante hectares dans le reste de l'ensemble condrusien.



Les premières à disparaître sont les petites exploitations agricoles tenues jusque dans l'Entre-deux-guerres par les ouvriers agricoles, industriels ou carriers qui en faisaient une activité complémentaire à domicile. Leurs fermettes ont été reconverties en bâtiments exclusivement résidentiels, leurs terres loties ou reprises par des exploitations plus importantes (ci-dessus à gauche, Chardeneux).

Le phénomène touche ensuite des exploitations plus importantes. Seules se maintiennent les fermes suffisamment grandes et capables d'encore s'agrandir (ci-dessus à droite, la ferme du château à Bassines).

Ce phénomène est continu : au cours des vingt dernières années, le nombre d'exploitations a diminué pratiquement de moitié sur l'ensemble condrusien, avec en corollaire un doublement de la superficie moyenne par exploitation. Autre conséquence, le cheptel bovin a augmenté de façon spectaculaire. D'une dizaine de têtes par exploitation en 1950, le cheptel moyen dépasse les cent têtes en 2005, doublant pratiquement tous les vingt ans.

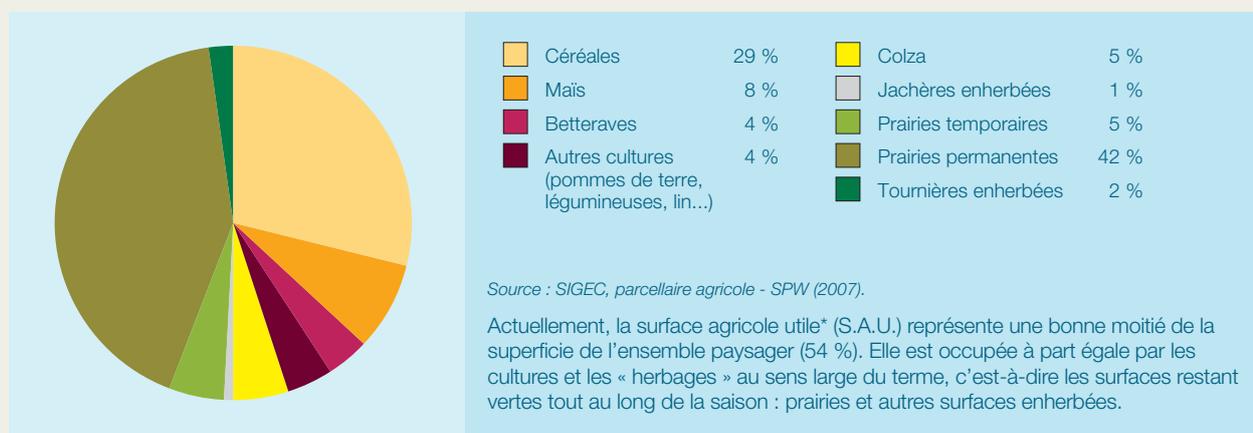


L'augmentation de la taille des exploitations s'accompagne d'une démultiplication des bâtiments agricoles. Le matériel (tracteurs, moissonneuses-batteuses...) prend d'abord place dans l'ancienne grange puis, de plus en plus volumineux, nécessite la construction de nouveaux hangars préfabriqués. Les étables anciennes, confrontées au développement du cheptel et à de nouvelles directives européennes en matière de salubrité et de bien-être animal, sont également remplacées par des bâtiments annexes jouxtant les pâtures (ci-dessus, le hameau de Rémont ; à droite, le château-ferme de Stée à Braibant).



Simplification des cultures céréalières et fourragères, montée du maïs et du colza

Les investissements énormes rendus nécessaires par la mécanisation du secteur ont poussé les agriculteurs à abandonner bon nombre de productions jugées moins rentables, au profit d'un nombre restreint de cultures. Mixtes et pratiquant la polyculture jusque dans les années 1950, les exploitations se sont depuis lors orientées soit vers l'élevage, soit vers de grandes cultures globalement moins diversifiées.



Les cultures céréalières dominent les labours, marquant partout les paysages de leur teinte blonde à l'approche des moissons. Moins diversifiées depuis la Seconde Guerre, elles sont aujourd'hui principalement représentées par le froment d'hiver (1), destiné à l'alimentation humaine, et l'escourgeon (2), dont le grain constitue un aliment apprécié pour l'engraissement du bétail (respectivement 59 et 27 % des surfaces céréalières). L'épeautre, au rendement peu élevé mais s'accommodant de terres plus pauvres, représente 8 % de ces cultures. L'avoine, encore en tête des cultures céréalières dans les années 1950 pour l'alimentation des chevaux de trait, ne représente plus à l'heure actuelle que 2 % des surfaces céréalières. Les autres céréales (variété printanière du froment et de l'orge, seigle ...) sont devenues marginales sur l'ensemble paysager.

Quasi absente en 1950, la culture du maïs (3) s'est imposée depuis les années 1970 et le développement de variétés résistantes au froid. Le maïs, apprécié pour son rendement élevé et sa haute valeur énergétique, est ainsi devenu avec l'escourgeon la principale production fourragère de cette région vouée en grande partie à l'élevage.

La betterave (4), exigeante, est relativement peu présente dans l'ensemble condrusien et est confinée aux meilleures terres. Elle est essentiellement destinée à la production de sucre, sa culture à des fins fourragères ayant quasi disparu depuis les années 1960. L'amélioration des rendements à l'hectare et la mise en place de quotas sont responsables du tassement des superficies cultivées depuis 1990.

Les autres cultures (pommes de terre, lin, légumineuses, cultures maraîchères...) sont relativement marginales et occupent chacune moins de 1 % de la S.A.U. Les fourrages verts (trèfle, luzerne...), cultivés pour l'alimentation du bétail, ont connu une chute brutale depuis les années 1970 et l'arrivée du maïs.

Une importante modification des pratiques culturales est apparue lors de la réforme de la PAC de 1992. Dans le but de diminuer la surproduction des cultures alimentaires et fourragères, elle impose la mise en jachère d'une partie des terres cultivées. Moyennant compensation financière (prime), les cultivateurs sont amenés à retirer de la culture une partie de leurs parcelles, dont le pourcentage est déterminé chaque année d'après les résultats de la saison de production précédente et de l'état des marchés internationaux. Cette jachère, qui doit conserver un bon état agronomique, sans développement de plantes indésirables (chardons, orties...), est essentiellement de deux types : industrielle ou enherbée. Les jachères industrielles sont couvertes de cultures de produits non alimentaires, tels que les agrocarburants, les fibres textiles ou les composants pour produits pharmaceutiques. Le cumul de la prime et du revenu tiré de la culture en question entraîne un grand succès auprès des agriculteurs.





5



6

C'est dans ce contexte que la culture du colza (5) s'est imposée dans le paysage agricole condrusien. Peu cultivé dans les décennies d'après-guerre, son huile étant suspectée de provoquer des maladies cardio-vasculaires, le colza a connu un premier essor à la fin des années 1980 suite au développement de nouvelles variétés moins nocives. Depuis la réforme de la PAC, une bonne part est semée sur des terres mises en jachère, l'huile servant, à des fins non alimentaires, de matière première pour la production d'agrocarburant.

Dans la composante herbagère du paysage apparaissent les jachères enherbées (6), assurant une couverture verte quasi permanente. Elles sont principalement ensemencées de graminées (ray-grass), seules ou plus généralement en mélange avec du trèfle, et sont fauchées régulièrement pour empêcher la fructification.

Les herbages proprement dits représentent 47 % de la S.A.U. La grande majorité d'entre eux sont permanents, parfois entourés de haies, plus généralement de fil de fer. En extension constante depuis la crise du blé de 1880 et jusqu'aux années 1960, ils ont connu depuis un recul progressif au profit des labours. Seul le Condroz oriental a conservé son caractère essentiellement herbager.

Des prairies temporaires, maintenues au maximum cinq années avant de retrouver une affectation culturale, apparaissent plus ponctuellement et sont périodiquement déplacées. Elles entrent dans une logique d'utilisation plus intensive : production plus importante de foin, meilleure répartition de la pousse sur l'année.

Le foin, disposé jadis en meules sur la prairie, est actuellement emballé en ballots enveloppés de film plastique, disséminés dans les herbages en période de fenaison, empilés ensuite à proximité des exploitations agricoles.



Sur la majeure partie de l'ensemble condrusien, les exploitations pratiquant l'élevage s'orientent avant tout vers la production de viande, exclusivement ou en association avec la production de lait. Le blanc-bleu-belge (BBB ; ci-dessus à gauche), race viandeuse par excellence, est omniprésent et représente près de 65 % des vaches recensées en 2005. Les laitières pie-rouge et surtout pie-noire ou Holstein (ci-dessus, milieu) sont également très présentes. Cette dernière est majoritaire dans le Condroz oriental bocager. Depuis quelques années, on observe une augmentation du cheptel de vaches limousines (ci-dessus, à droite), race de boucherie moins productive que le BBB, mais aux qualités maternelles appréciées et moins exigeante en main d'œuvre. Elle est souvent élevée dans le cadre de l'agriculture biologique.



La « capitale du Condroz », Ciney, s'affiche également comme celle de l'élevage. Important centre de foires au bétail depuis le 16^e siècle, la ville s'est spécialisée depuis la Seconde Guerre mondiale dans le secteur de la spéculation bovine et plus spécifiquement dans la sélection et la promotion de la race blanc-bleu-belge. Ciney accueille le principal centre de zootechnie de Wallonie, siège de l'Association Wallonne de l'Élevage (AWE), et le plus grand marché couvert de bétail du pays. S'y regroupent également de multiples opérateurs de la filière viande (abattoirs, ateliers de découpe...) et des associations wallonnes d'élevage (cheval, porc, mouton...).

Emergence des préoccupations environnementales

Les pratiques culturelles mises en place dans les décennies d'après-guerre ont eu des conséquences néfastes sur le plan environnemental : pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques par l'usage intensif d'engrais et de produits phytosanitaires, arrachage de haies et d'arbres pour faciliter le passage des engins agricoles...

Dans le but de minimiser ces impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement, tout en maximisant les impacts positifs (gestion du paysage rural, contribution au maintien d'une certaine biodiversité inféodée aux pratiques agricoles, maintien d'habitats spécifiques...), une série de mesures dites agri-environnementales* (MAE), initiées par l'Union européenne en 1992, ont été mises en place trois ans plus tard en Région wallonne. Ces mesures ont été renommées méthodes agro-environnementales, après une série de modifications apportées en 2005.



Dans ce contexte sont apparues les tournières enherbées (7), éléments linéaires visuellement apparentés aux herbagés. Destinées à maintenir la qualité du réseau écologique, ces bandes bordant les parcelles cultivées, fauchées en saison estivale, ne reçoivent ni fertilisants ni produits phytosanitaires.

Contrairement aux jachères, qui sont obligatoires, les méthodes agro-environnementales sont appliquées sur base volontaire par les agriculteurs, pour une durée minimale de cinq ans. Ceux-ci bénéficient alors de subventions (dites MAE), déterminées de manière à couvrir les pertes de rendement subies suite à la mise en œuvre de ces méthodes et les coûts qu'elles nécessitent.



En 2007, les MAE étaient appliquées sur 22 % de la S.A.U., en tête desquelles les méthodes concernant le maintien des haies et bandes boisées (MAE 1a). La prairie ci-dessus à gauche bénéficie de telles mesures, destinées à préserver les bandes continues d'arbres ou d'arbustes feuillus indigènes qui s'y localisent (Limont).

Une autre méthode agro-environnementale, aux effets nettement perceptibles dans le paysage en période de floraison, a trait à la prairie naturelle (MAE 2). Elle s'applique à des prairies permanentes, exemptes de toute intervention et de pâturage du 1^{er} janvier au 15 juin et soumises à des conditions strictes de fertilisation et de fauche (ci-dessus à droite, Rapon).

L'agriculture biologique s'est développée de manière sensible depuis le début des années 1990 du fait de l'apparition des préoccupations environnementales et de l'intérêt d'une frange croissante de la population pour ce type de production. Visant une extensification des pratiques, elle se distingue de l'agriculture conventionnelle par une rotation des cultures plus variée et contraignante, l'exclusion de la plupart des matières de synthèse (fertilisants et produits de protection des plantes et des animaux) et la destruction des adventices (« mauvaises herbes ») par des moyens principalement mécaniques. L'élevage, basé sur de faibles densités de bétail sur les herbages, est généralement intégré aux cultures au sein des exploitations : les cultures fourragères alimentent le bétail, qui restitue des effluents soigneusement recyclés et utilisés comme engrais organique. La proportion des terres consacrées à ce mode d'agriculture reste cependant faible et peu perceptible dans le paysage.

La production et le transport de l'énergie électrique marquent le paysage

Dès l'après-guerre, on assiste à la multiplication des équipements électriques. L'augmentation de la demande énergétique et les évolutions technologiques liées à la production électrique ont un impact paysager important dans toute la Wallonie et particulièrement sur le Plateau condrusien situé à proximité de deux grands lieux de production et des grands foyers de consommation de l'axe sambro-mosan.

Une production centralisée mais proche du Condroz

En Europe, la réponse à la demande se réalise dans un premier temps par des productions centralisées à l'échelle régionale (centrales au charbon, au mazout puis nucléaires). Dès les années 1970, plusieurs centrales thermiques et nucléaires implantées le long de la Meuse vont influencer directement le paysage de l'ensemble condrusien voisin. Deux sites de production nucléaire d'électricité sont visibles depuis le Condroz : Chooz dans la « Botte » de Givet (France) et Tihange près de Huy. Ces centrales, hors de l'ensemble paysager mais en bordure immédiate, dégagent des panaches de vapeur bien visibles sur de longues distances. A une échelle plus locale, les centrales thermiques comme celle des Awirs ou la centrale turbine-gaz-vapeur de Seraing, plus récente, ont une incidence similaire.



Depuis Mesnil-Saint-Blaise (à gauche) ou Faveroule (à droite), on aperçoit les tours de refroidissement des centrales nucléaires de Chooz ou de Tihange et leurs panaches de vapeur.

La production centralisée implique le transport de l'électricité via des lignes interconnectées au réseau européen. Plus hauts et plus imposants que les poteaux du réseau à basse tension, les pylônes des lignes à haute tension (220 kV) ou très haute tension (380 kV) sont par conséquent plus visibles.

Dans l'ensemble condrusien, c'est autour de la station de raccordement de La Sarte (Huy) que l'incidence paysagère des lignes à haute tension est la plus forte. La station constitue le point de convergence des lignes venant de Tihange (centrale nucléaire), de la dorsale wallonne (centrale thermique d'Amercoeur), de France (centrale nucléaire de Chooz), de Coo (centrale par pompage-turbinage), des lignes alimentant la région liégeoise et de celles se connectant aux réseaux allemands et néerlandais.

Ces lignes à 220 ou 380 kV traversent l'ensemble, parcourant les bordures et les plateaux ou enjambant des vallées encaissées comme le Hoyoux ou la Lesse, avec un impact paysager variable. Quand elles recoupent perpendiculairement la structure générale des tiges et chavées, elles sont particulièrement visibles et plus perturbantes.

Par contre, quand elles suivent les lignes de forces du paysage (grandes lignes du relief, lisières forestières...), leur intégration devient plus acceptable. C'est le cas des lignes électriques de la Sarte vers Andenne ou entre Limet (Modave) et Libois (Ohey) qui suivent des chavées de la bordure nord du Condroz ardennais et du Plateau central.



Les lignes à très haute tension qui convergent vers le poste de raccordement de la Sarte donnent au paysage une allure de forêt de pylônes. A l'arrière-plan, les panaches de vapeur des trois tours de la centrale de Tihange sont également bien visibles (Strée).



Sur le panorama ci-dessus, la ligne recoupe le plateau perpendiculairement à la structure du relief et s'insère assez mal dans le paysage. Sa visibilité est renforcée par la couleur des pylônes. Sur la photo de droite, par contre, la ligne à haute tension suit les lignes de forces du paysage, parallèlement au tige. Elle s'appuie sur une lisière forestière et la couleur des pylônes est plus neutre, ce qui rend sa présence plus discrète.



Dans la partie occidentale du Condroz, le paysage est plus épargné par les pylônes, puisqu'une seule ligne à 220 kV est présente, connectant Chooz à la centrale par pompage-turbinage des barrages de l'Eau d'Heure.

Du point de vue paysager, les lignes souterraines ont très peu d'impact. Pour des tensions plus faibles (80 ou 110 kV), l'enfouissement est devenu la règle. Mais cela augmente les coûts d'installation et présente d'autres inconvénients, notamment environnementaux. Une ligne à haute tension souterraine nécessite un couloir d'une dizaine de mètres sans installations ou végétation haute. Dans un paysage mixte comme le Condroz, qui alterne zones arables, herbages et boisements, l'enfouissement peut donc aussi modifier le paysage. A de très hautes tensions (220 et 380 kV), les contraintes techniques et financières de l'enfouissement sont souvent trop grandes. Dès lors, en principe, aucune ligne à 220 ou 380 kV n'est enterrée.

Pour les stations de raccordement, des solutions moins préjudiciables au paysage ont déjà été appliquées ailleurs, comme au Royaume-Uni, avec l'enfouissement partiel de la station de transformation, une levée de terre végétalisée (merlon) autour de celle-ci et un enfouissement de certaines lignes à sa proximité pour minimiser l'aspect « forêt de pylône ».



La centrale de pompage – turbinage du barrage de la Plate-Taille (1) permet de couvrir les pointes de demande électrique. L'eau est pompée et stockée dans le lac supérieur (Plate-Taille) aux heures creuses et relâchée dans le lac inférieur (Eau d'Heure) aux heures de pointe, alimentant les turbines. La tour panoramique (2) se voit de loin et sert de point de repère. La digue du barrage (2) ferme la vallée.

L'émergence des énergies renouvelables

Depuis les années 2000, la prise de conscience des changements climatiques et les décisions politiques internationales qui en ont découlé (protocole de Kyoto) ont mis en évidence la nécessité d'un changement dans les modes de production électrique, afin de réduire les émissions de CO₂. Dans sa politique énergétique, la Wallonie souhaite se préparer au remplacement des énergies fossiles et développe un ambitieux programme d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires, biomasse, petite hydroélectricité ou cogénération, par exemple). Une des principales mesures consiste en la mise en place du mécanisme de certificats verts, forme de subventionnement de l'électricité d'origine renouvelable par les productions d'énergie fossile ou nucléaire, en application du principe du pollueur-payeur.

Connu pour son bon potentiel venteux, le Plateau condrusien est une région attractive pour les promoteurs éoliens. Les premiers parcs éoliens ont été développés au début du 21^e siècle dans le Condroz. Il n'y avait aucun parc éolien en 2001, il y en a 8 (soit 45 éoliennes) en juillet 2010. Tout comme les ensembles paysagers des Plateaux brabançons et hesbi-gnons et de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer, le Plateau condrusien est sujet à un fort développement de parcs éoliens, particulièrement dans ses parties occidentales et centrales.

L'installation de ces parcs modifie les paysages. Des éléments verticaux d'une hauteur de cent-vingt mètres et plus ne peuvent en effet pas passer inaperçus. De plus, les sites d'implantation devant forcément jouir d'un bon potentiel venteux, les éoliennes sont installées sur les points bien dégagés, c'est-à-dire sur les tiges ou les plateaux calcaires ouverts. Sur les premiers, orientés dans le sens des vents dominants, la distance entre les mâts est plus grande pour éviter que des éoliennes ne se retrouvent sous le vent des autres. Quelques précautions d'implantation pourraient tenir compte de l'impact visuel, si les contraintes techniques ou foncières le permettent. Le texte de la page suivante illustre les incidences paysagères des éoliennes selon trois aspects : la situation, la covisibilité et la composition des parcs éoliens.

Les parcs éoliens du Plateau condrusien : situation, covisibilité et composition

Le choix de la localisation des éoliennes est primordial, pour le rôle qu'elles peuvent avoir dans la recomposition des lignes de force du paysage global dans lequel elles s'insèrent.



Les éoliennes entre Senzeille et Neuville sont implantées sur le dernier tige et dominent la dépression fagnarde. Cette localisation accentue leur perception depuis la dépression qui s'amorce entre le point de vue et la crête.

La proximité d'autres champs éoliens influence également la sensibilité paysagère induite, particulièrement dans la partie occidentale du Plateau condrusien, où l'on en dénombre déjà cinq (voir carte p. 69). Ils sont ainsi mutuellement visibles en de nombreux endroits, posant la question de l'opportunité de préserver certains horizons de la présence d'éoliennes.

Depuis le parc de Taravisée entre Floreffe et Fosses-la-Ville, on perçoit les éoliennes situées entre Mettet et Fosses-la-Ville (indiquées par les flèches jaunes à l'arrière-plan). Les deux mâts les plus proches sont distants de cinq kilomètres.

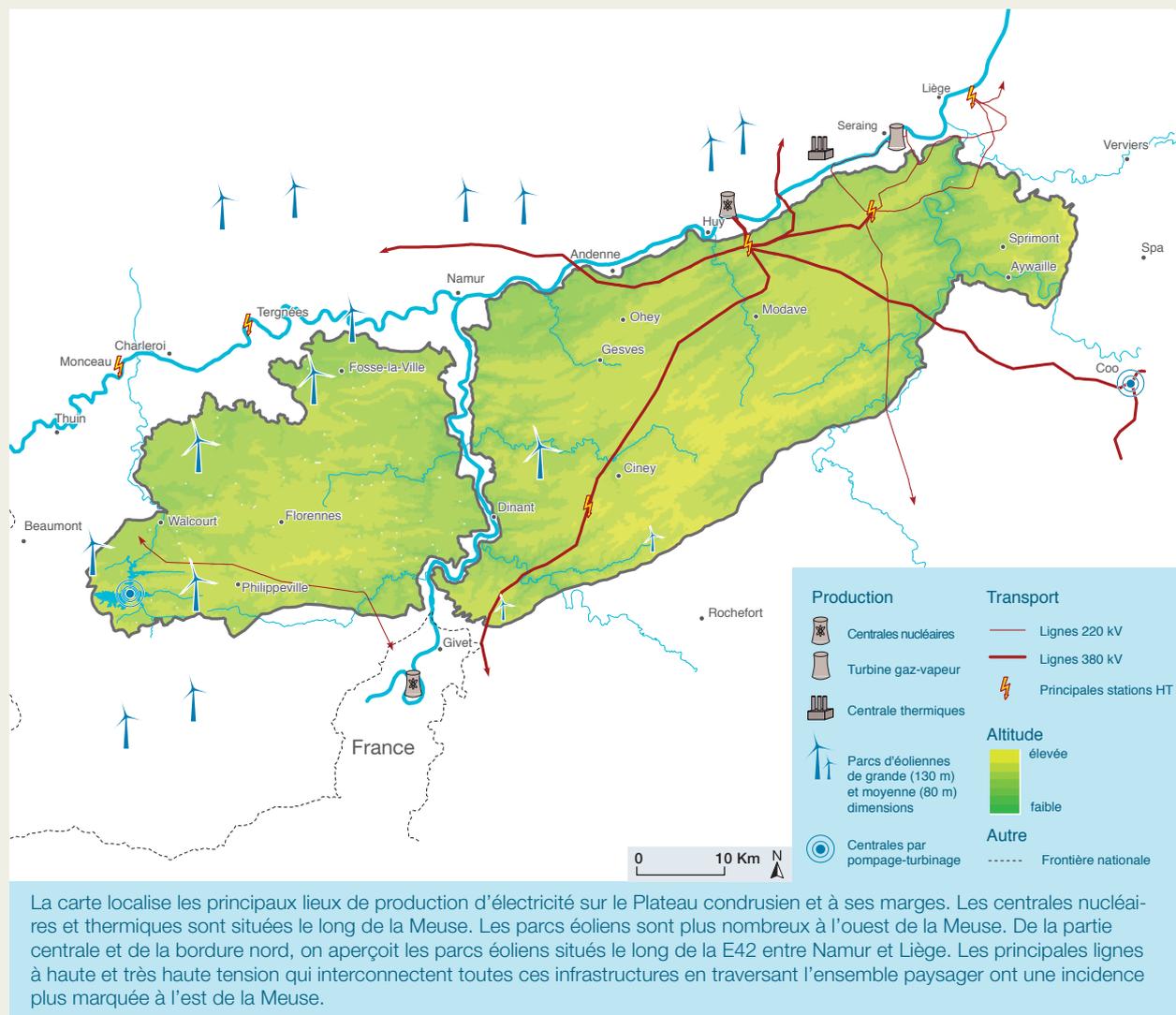


Enfin, l'agencement interne du parc joue aussi un rôle important sur la recomposition du paysage. Un ordonnancement bien lisible permet souvent une meilleure insertion. Dans le Condroz, aux ondulations caractéristiques, une composition simple, linéaire ou en légère courbe régulière, est sans doute plus en harmonie avec les éléments qui constituent les lignes de force du paysage (tiges et chavées, lisières forestières).



Sur le large banc calcaire de Salazinne (Dorinne), aux différences de relief peu prononcées, la disposition des mâts rend la lecture paysagère difficile. Une éolienne isolée, partiellement masquée par les bois, rompt l'homogénéité de l'ensemble. Des distances régulières entre les mâts auraient rendu l'ensemble plus harmonieux (Thynes).

Production et transport d'électricité sur le Plateau condrusien et ses abords



Les éoliennes domestiques sont également présentes dans l'ensemble. D'une puissance nominale et d'une hauteur bien plus faible que les éoliennes industrielles (de l'ordre de la dizaine de mètres contre cent-vingt mètres et plus), leur incidence paysagère est également plus petite, sans être négligeable. Il s'agit cependant d'un type de production assez marginal, en raison d'une rentabilité plus faible et d'un soutien moins important à son développement. Les développements techniques récents essaient de minimiser leur impact.

Par contre, l'installation de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) apporte sa part de changement dans les noyaux d'habitat. La question de leur intégration, notamment dans le bâti traditionnel, constitue un enjeu important pour l'ensemble paysager. La pose des panneaux dans le plan de la toiture et selon des tonalités concordantes avec celle-ci présente un moindre impact visuel. Sur une toiture de tuiles, accrochés à un pignon ou posés au sol, l'intégration est bien moindre.



Cette éolienne domestique s'insère dans un noyau d'habitat. Sa hauteur comparable à celles des arbres ou du clocher limite son impact paysager au village. On peut regretter l'effet de contraste entre sa teinte et celle des arbres. Une couleur gris-vert aurait atténué son effet de contraste (Biesme).



1



2



3



4

1. Les panneaux installés sur la maison proche de l'église, aux tonalités grises, s'insèrent discrètement dans l'ensemble architectural, malgré le recouvrement presque total du versant du toit (Maizeret).
2. Implantés sur une annexe plus basse, bien que couvrant tout ce pan du toit, ils sont moins visibles de loin et donc mieux intégrés dans le paysage bâti (Mehogne).
3. Ici, le contraste de tonalité entre les panneaux noirs et les tuiles rouges ainsi que la couverture presque totale de la pente du toit les rendent plus visibles (Groyne).
4. L'accrochage au pignon de la maison renforce la visibilité de l'installation (Nandrin).

Les paysages actuels : caractéristiques et tendances

La carte (pages suivantes) fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages du Plateau condrusien. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.



Agglomérations et pressions de l'urbanisation

L'ensemble paysager condrusien n'abrite pas de villes importantes. Mais les agglomérations de Charleroi, Namur et Liège, en polarisant les activités, engendrent une pression foncière qui imprègne le paysage. Charleroi diffuse ainsi un tissu périurbain jusqu'à Walcourt, du fait de la présence de la N5. Cette dynamique a connu son apogée dans les années 1980. Plus à l'est, l'influence de Charleroi se mêle à celle de l'agglomération namuroise, qui se distingue de la précédente car elle est plus récente (à partir des années 1990) et prend la forme d'un tissu bâti plus lâche. Cette diffusion de la périurbanisation est ici facilitée par un réseau de nationales plus locales. L'axe Ciney – Namur mêle la périurbanisation résidentielle et économique, facilitée cette fois par l'autoroute E411 et la N4. Le nord-est de l'ensemble, très majoritairement occupé par des boisements, forme un espace dépourvu de constructions et uniquement interrompu par l'urbanisation de la vallée du Hoyoux jusqu'à Marchin. Ce n'est qu'à l'extrême nord-est que la pression de l'agglomération liégeoise se fait sentir, catalysée par la route du Condroz (N63) et l'autoroute E25. Ce mouvement s'est stabilisé depuis quelques années.

Les agglomérations de Ciney, Philippeville et Florennes constituent les pôles urbains les plus importants et entraînent dans leurs environs une pression urbaine limitée.

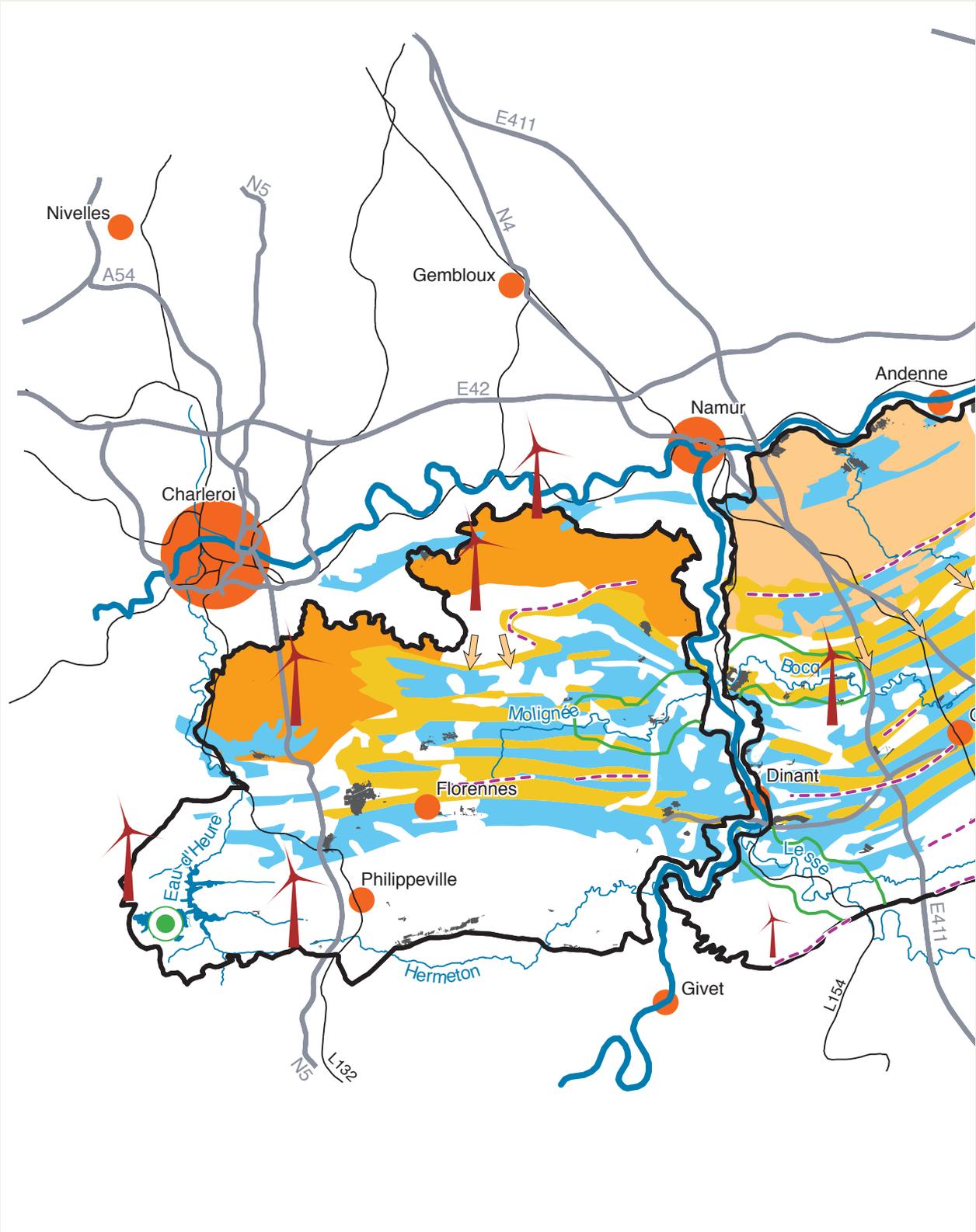


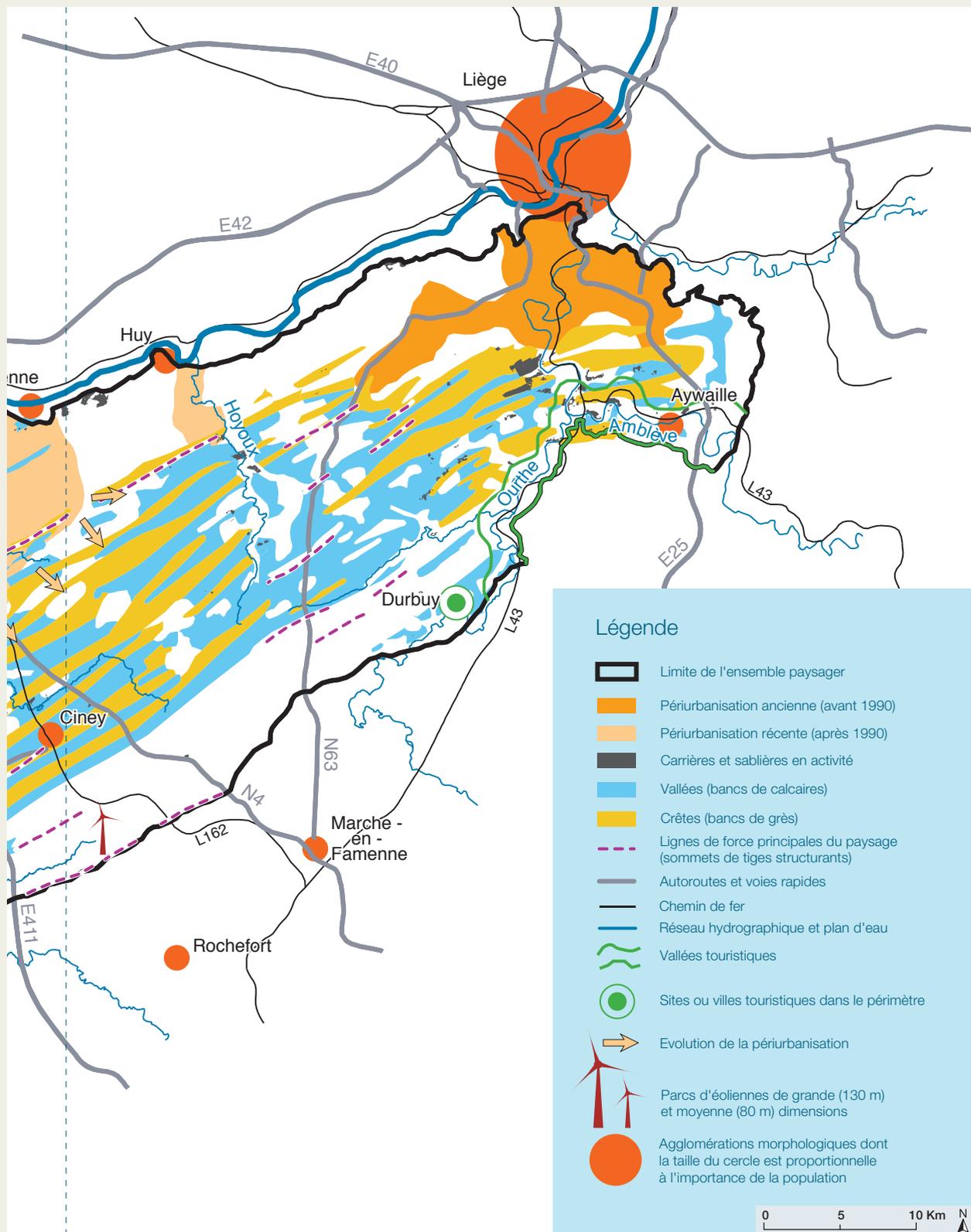
Carrières

L'industrie de la pierre, de son extraction à sa transformation, a toujours fonctionné de pair avec l'activité agricole de la région condrusienne. Aujourd'hui encore, même si elle est moins importante que dans le passé, elle présente un intérêt économique pour la région et pour l'ensemble du pays. Les exploitations sont généralement de taille importante afin de permettre les économies d'échelle, pour des produits qui sont souvent de faible valeur ajoutée. Les principaux sites d'exploitation se localisent dans les vallées : le petit granit (pierre bleue) est extrait dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, du Hoyoux et du Bocq, tandis que le marbre noir de Dinant est exploité dans la vallée de la Molignée à des fins de restauration architecturale. Le grès, généralement utilisé comme granulat, est également extrait dans les vallées de l'Ourthe, du Hoyoux et du Bocq.

L'impact paysager des carrières est variable. Certaines sont discrètes et ne sont perceptibles que si l'on s'enfonce sur les routes et sentiers des fonds de vallée, où les parois apparaissent alors de façon impressionnante. A l'inverse, certains sites, situés à proximité d'axe routier et entaillant de faibles ondulations du plateau, sont visibles sur de longues distances.

Une fois l'exploitation terminée, les carrières sont recolonisées par la faune et la flore. Elles constituent alors un nouvel élément dans la composition du paysage et abritent souvent une biodiversité importante. Elles connaissent des profils d'évolution différents selon les matériaux qui y étaient exploités (pierre, argile, granulat ou sable) et le fait qu'elles se comblent d'eau ou pas.







Crêtes et vallées

L'ensemble paysager offre un lien direct entre le relief et la structure géologique. Les grès, par leur faible altérabilité, correspondent aux crêtes de l'ensemble paysager. A l'inverse, les calcaires, de résistance moindre et davantage solubles, sont le matériau constitutif des vallées. Le réseau hydrographique est à mettre en relation avec cette configuration. Les cours d'eau prennent souvent naissance sur les flancs pour s'écouler dans les fonds de vallées où ils forment des crevasse et des cavités. Le Hoyoux, la Lesse et l'Ourthe, présents avant l'érosion différentielle des tiges et chavées, recoupent transversalement ce relief.

--- Lignes de force principales du paysage

Au sein du paysage de l'ensemble condrusien, certains sommets apparaissent plus affirmés. Ils constituent des horizons visuels structurants dans la composition du paysage et font ressortir sa dimension verticale caractéristique. Une position en ligne de crête procure à l'observateur l'impression de dominer le paysage grâce à des vues longues, parfois amplifiées par la dénivellation d'une vallée à l'avant-plan. Cette configuration permet d'apprécier le paysage dans toute sa valeur.

== Routes et chemins de fer

Plusieurs lignes de chemin de fer desservent l'ensemble paysager. La ligne 154 (Namur – Dinant) et la ligne 162 (Namur – Luxembourg) mises en place dans la seconde moitié du 19^e siècle traversent l'ensemble paysager de part en part, en recoupant les ondulations du relief. A l'extrême est de l'ensemble, la ligne 43 (Liège à Luxembourg) suit les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Enfin, la ligne 132 relie Charleroi à Couvin en passant par Philippeville. Aujourd'hui encore, on trouve de nombreux villages qui ont connu un fort développement suite à la présence de ces lignes.

La présence d'axes routiers de grand gabarit (autoroutes et nationales) permet une bonne accessibilité et par là une diffusion de l'urbanisation au sein de l'ensemble paysager. Lorsque les routes se doublent du chemin de fer, la diffusion de ces activités se marque davantage, comme c'est le cas depuis Namur vers Ciney et Marche-en-Famenne.



Activités touristiques

Des paysages de qualité et de grands espaces ouverts faiblement peuplés sont des conditions favorables au développement de l'activité touristique. A partir des années 1970, elle s'impose de façon plus conséquente, sous la forme d'infrastructures d'hébergement de grande dimension. C'est l'essor du tourisme de masse, localisé dans les vallées (telles l'Ourthe, l'Amblève et la Lesse) et souvent caractérisé par une insertion paysagère mal maîtrisée. La diminution de la durée des séjours et l'intérêt croissant de la population pour l'environnement et le patrimoine permettent aujourd'hui l'émergence d'un tourisme de terroir (gîtes, chambres d'hôtes...) plus dispersé et dont l'impact paysager est plus discret.

Durbuy continue à jouer un rôle de ville touristique et d'attraction, du fait d'un riche patrimoine historique et en tant que point de départ de nombreuses activités.

Le site des Lacs de l'Eau d'Heure forme un pôle touristique important avec le développement d'activités récréatives et sportives dès les années 1970 (centre ADEPS, club de voile, port de motonautisme) et plus récemment avec la construction d'un village de vacances.



Eoliennes

Les larges plateaux condrusiens jouissent d'un potentiel venteux propice à l'installation d'éoliennes. Elles ont vu le jour dans la dernière décennie, d'abord dans la partie occidentale, puis dans la partie centrale. Les demandes de permis pour l'implantation d'éoliennes ont fortement augmenté dans tout l'ensemble paysager. Ces infrastructures sont appelées à jouer un rôle de recomposition des lignes de forces des paysages.

Des regards sur les paysages

Conjointement à l'analyse des caractéristiques et dynamiques des paysages, une enquête a été menée auprès d'une trentaine d'acteurs locaux dans le but de mieux comprendre les représentations sociales des paysages de l'ensemble du Plateau condrusien. Ce travail permet de cerner la façon dont ces acteurs locaux perçoivent les paysages de leur région, de manière tant positive que négative, et comment ils envisagent leur avenir.

Cette vision subjective et vivante complète l'approche objective menée dans l'atlas en offrant un autre regard sur les paysages. En effet, les regards posés sur les paysages sont profondément culturels car ils émanent des individus et de leur histoire personnelle. De plus, la démarche sociologique s'inscrit dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent « (...) à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » (art. 5c) et de « formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public. » (art. 6d).

Méthodologie des rencontres

Les acteurs interrogés, seuls ou en groupe, sont des représentants d'associations liées aux paysages, des mandataires communaux, des représentants d'un organisme régional et enfin, des acteurs en relation avec le monde agricole. Ce panel d'acteurs, habitant pour la plupart la région et en contact régulier avec sa population, en constitue en quelque sorte le porte-parole. Pour garantir une approche de l'ensemble du territoire, nous avons veillé à rencontrer des responsables des communes situées dans les zones moins couvertes par les associations.

Chaque rencontre s'est déroulée selon un même guide d'entretien. Dans un premier temps, les acteurs parlent du « paysage » en termes généraux, pour ensuite s'attacher aux caractéristiques paysagères du territoire.

A partir d'une carte topographique qui leur est présentée, les limites de l'ensemble paysager proposées par l'étude sont souvent discutées, voire mises en question. Les interlocuteurs déterminent ensuite les zones qui leur semblent les plus intéressantes au niveau paysager, les endroits les plus typiques ou encore ceux qu'ils estiment abîmés. La discussion aborde enfin les menaces, les enjeux, le rôle des acteurs et leurs actions en faveur du paysage. Certaines rencontres sont en outre complétées par une visite de terrain, permettant d'enrichir les propos tenus et de vivre et partager les paysages identifiés sur la carte.

Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte) et expose les grands traits qui caractérisent les paysages du Condroz aux yeux des personnes interrogées. Les limites paysagères sont présentées en fonction de référents variables. Viennent ensuite les paysages choisis, ceux qui laissent un souvenir particulier aux acteurs, par les objets qui les caractérisent. Enfin, les pressions et menaces sur les sites condrusiens font le pendant et amènent à établir un tour d'horizon des outils et des acteurs engagés pour accompagner de la meilleure façon l'évolution rapide des paysages.

L'étude de l'ensemble du Plateau condrusien propose un périmètre paysager identifié sur base de critères mesurables : la géomorphologie, l'altitude, le relief, l'occupation du sol et l'habitat. Ce cadre ayant été adopté, il est intéressant de s'interroger sur les représentations que les acteurs s'en font. Ces représentations suggèrent une recomposition des limites du périmètre condrusien, tout en redessinant des zones spécifiques au sein de celui-ci. Elles convergent cependant sur un certain nombre de points, caractéristiques de ce que l'on appelle le Condroz.

Des représentations convergentes : le Pays de l'Entre-deux, de la variété et de l'alternance

Le Condroz est décrit comme un « Pays de l'Entre-deux », coincé entre l'Ardenne et la Hesbaye, qui, en combinant leurs particularités, offre de la variété et de l'alternance.

Le relief est un élément reconnu par tous et une des premières caractéristiques qui vient à l'esprit. Les termes de « tiges » et « chavées » sont usuels et le nom des tiges est souvent connu pour les points de vue de qualité qu'ils offrent.

« Collines douces et variées », « Plaque ondulée », « Les tiges et chavées, ça fait partie du patrimoine commun. »

« Le tige de Rouvreur-Fraiture ou le tige de Lincé sont de bons points de vue pour photographier des aspects du Condroz. »

Les vallées, vallons, cours d'eau et plateaux agricoles sont les grands traits de la description du paysage basée sur le relief.

L'empreinte de l'agriculture joue un rôle significatif, avec comme éléments récurrents l'alternance des prairies et des cultures, mais aussi des bois ou bosquets, offrant une diversité qui est souvent soulignée et recherchée par les acteurs interrogés. Les herbages occupent une position ambiguë. Ils ne représentent pas une force dans le paysage, mais sont au centre, comme un moment d'équilibre entre le passé et le présent, entre l'abandon et l'industrialisation. Ils sont par ailleurs souvent rehaussés d'éléments tels que des arbres, des bosquets et des haies et forment de la sorte un paysage.

« Il y a beaucoup de prairies. »

« Les vaches blanc bleu que l'on voit dans le paysage, la structure des fermes, châteaux, villages, je me sens dans le Condroz. »



« Ce sont des paysages très contrastés, on passe vite d'une grande étendue agricole à une petite forêt, à des petites vallées bien sympathiques et bucoliques. Ce sont de beaux paysages. »
« Ça, c'est typiquement le Condroz. »

Vue depuis le Tige entre Palenge et Borlon (Durbuy).

Enfin, l'implantation de villages en grès ou calcaire à mi-pente des vallées et la présence de châteaux et de fermes complètent l'image synthétique du Condroz.

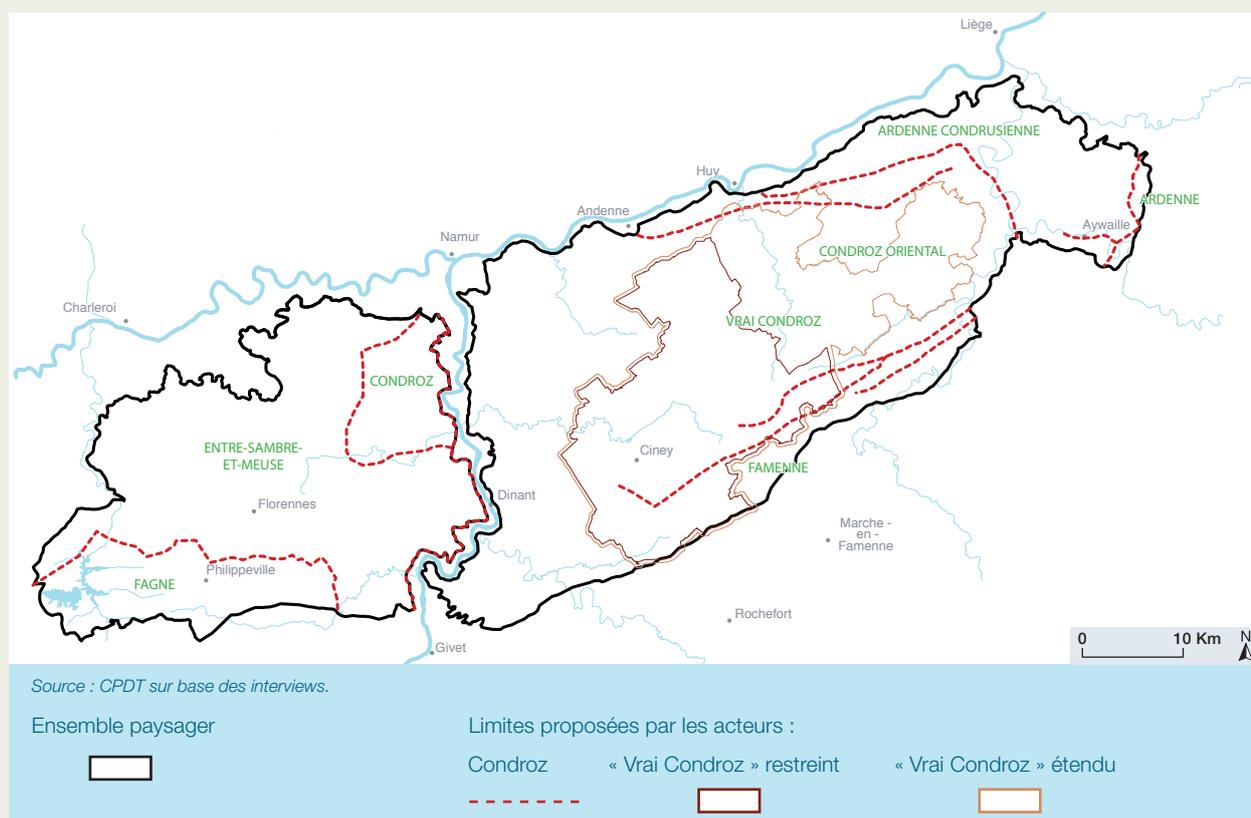
Un plateau condrusien pour plusieurs sous-régions

Par rapport au périmètre proposé, la plupart des personnes interrogées ne retrouvent pas les limites du Condroz telles qu'elles les ont apprises sur les bancs d'école ou ressenties sur le terrain. C'est la raison pour laquelle elles ont proposé un redécoupage en se référant, selon leur sensibilité, à des barrières naturelles, à la carte géologique, au relief, aux limites communales, aux types de matériaux utilisés pour l'habitat ou encore à l'occupation du sol ; tout cela à travers une approche culturelle et subjective des paysages. Ces descriptions portent en filigrane l'image que chacun cultive des paysages condrusiens, supports de distinction et d'identité.

« Pour moi, ce n'est pas clair les limites. », « Le Condroz est décomposé. »

« Je n'aurais pas imaginé ça aussi étendu. », « C'est un découpage affectif, ça ne repose sur rien. »

Au vu des discussions, les limites du Condroz imaginées par les acteurs seraient celles-ci...



Les cours d'eau : la Meuse, la Molinee et l'Ourthe

De façon récurrente, la Meuse constitue une barrière de délimitation claire entre deux zones distinctes : à l'est, le Condroz ; à l'ouest, autre chose.

« Au-delà de la Meuse, c'est un autre pays. »

Cet autre pays, c'est l'Entre-Sambre-et-Meuse. Au sud, les communes de Philippeville et de Cerfontaine sont davantage rattachées à la Fagne du fait de la présence dominante de grandes prairies.

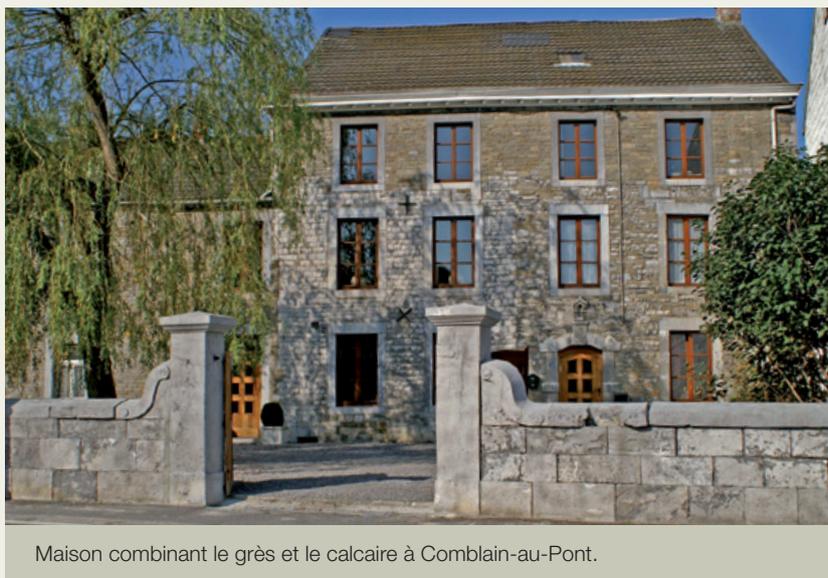
Les habitants des communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont établi un lien particulier au territoire à travers le folklore et les marches napoléoniennes qui lient les habitants de nombreux villages. L'identité est également fondée sur le passé industriel de la région, mais pas directement sur les paysages.

« Les habitants se sentent « du sud de la Meuse », c'est une identité à part. »

Toujours à propos de la partie occidentale, les acteurs concernés par la vallée de la Molinee (Onhaye et Anhée) considèrent que celle-ci présente toutes les caractéristiques du Condroz. Ce point de vue n'est en général pas partagé par les répondants de l'est du territoire, qui ont une vision assez floue de ce qui se passe de l'autre côté du fleuve.

Autre cours d'eau, autre pays. La vallée de l'Ourthe crée un sentiment d'appartenance qui lui est propre et constitue une barrière entre le Condroz et un autre lieu, parfois associé au Pays de Herve.

La géologie et les matériaux de construction



Maison combinant le grès et le calcaire à Comblain-au-Pont.

La définition du Condroz est, davantage que pour d'autres ensembles paysagers, associée à la géologie. L'alternance de grès et de calcaire est une référence permanente dans la description de la région. Le type de matériaux de construction utilisé pour l'habitat est un identifiant important, surtout du côté de Marchin, Havelange, Ohey, Clavier, Modave, Ferrières, Comblain-au-Pont.

« Le calcaire, c'est la pierre bleue ou le petit granit. »

L'occupation du sol

En lien avec la géologie, la présence de bois est un autre élément marquant la limite entre deux types de territoires. Ainsi, Ferrières, une partie d'Hamoir et de Durbuy sont désignés comme famennois et non condrusiens.

La bordure nord-est est connue comme l'Ardenne condrusienne, constituée de paysages plus « sauvages », peu ou pas ouverts et enrichis de bois anciens. Selon les témoignages, les habitants de cette zone ne se sentent pas du Condroz, à l'inverse des habitants des communes de Sprimont, Chaudfontaine, Esneux qui ne savent cependant pas ce qui les relie.

« Esneux est dans l'Ardenne condrusienne. »

« Le paysage humain de l'Ardenne condrusienne n'est pas condrusien. »

Enfin, les villes jouxtant le Condroz peuvent constituer un élément de repère distinguant le Condroz liégeois du Condroz namurois.

« Engis, avec le tissu social, c'est plus de Liège. »

Des enjeux politiques et économiques : tourisme et « vrai Condroz »

Parler du périmètre condrusien renvoie ostensiblement à la question du « vrai Condroz », dans lequel certaines communes s'invitent, entraînant l'exclusion d'autres sans consensus préalable.

Les communes du cœur de l'ensemble se disent du « vrai Condroz », sans pour autant se reconnaître dans une identité collective. Les communes de Neupré et Nandrin considèrent faire partie du « vrai Condroz » parce qu'elles sont traversées par la route du Condroz (N63) qui, comme son nom l'indique, mène au cœur du territoire. Certains précisent même que la « porte du Condroz » se situe au niveau de la commune de Neupré ou du village de Saint-Séverin dans la commune de Nandrin.

« En venant de Liège, on entre dans le Condroz à Neupré. »

Quelques répondants s'enhardissent, spécifiant que le « vrai Condroz » est composé des communes de Havelange, Ciney, Hamois et du sud d'Ohey. Pour d'autres, il faut ajouter Modave, Clavier, Ouffet, Marchin, Tavier, Anthisnes.

La géologie et l'aspect « tôle ondulée » du territoire est une référence avancée pour objectiver la limite du « vrai Condroz ».

« Le vrai Condroz est l'alternance de points hauts, de points bas, de zones cultivées et pâturées. »

« Dites-nous ce qu'est le « vrai Condroz », que l'on ait une approche scientifique et donc moins d'équivoques. »

S'interroger sur l'existence et les limites du « vrai Condroz » n'est pas une réflexion anodine. Le rayonnement touristique ardennais suscite l'envie d'une même reconnaissance et d'une même visibilité pour le Condroz. Au vu des témoignages, la forte identité de l'Ardenne met dans l'ombre les particularités paysagères du Condroz. En effet, un grand nombre de touristes ou de non habitants se disent qu'au-delà de la Meuse, c'est l'Ardenne ou, de manière moins radicale, y incluent certaines communes telles que Comblain-au-Pont, Sprimont et Esneux. Celles-ci forment une sorte de zone tampon entre les deux types de paysage.

« Partout dans le Condroz, l'horizon, c'est l'Ardenne. », « A partir de Modave, c'est l'Ardenne. », « Esneux, c'est la porte des Ardennes. »



La promotion touristique joue sur cette ambivalence en présentant des sites condrusiens sous le label « Ardennes », attirant des non locaux. Selon les témoignages, peu d'habitants s'intéressent réellement aux paysages de leur région. Une culture paysagère serait à créer.

Paysages choisis

Cette partie du texte présente la manière dont les acteurs choisissent les paysages qui leur tiennent à cœur. Une carte offre une vue d'ensemble des zones sélectionnées, qui sont ensuite décrites et analysées en fonction des éléments qui les composent.

Démarche et tendances observées

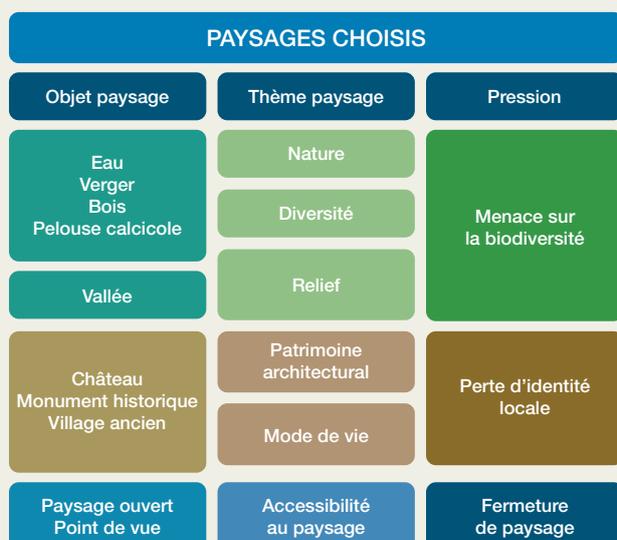
La carte (voir pages suivantes) localise les paysages, les points de vue et les villages considérés par les interlocuteurs comme intéressants ou abîmés. Parmi les nombreux paysages appréciés, il a été demandé d'en sélectionner trois ayant une résonance particulière et dénommés « paysages médaillés ». Ce travail ne vise pas l'exhaustivité mais plutôt la sélection de paysages qui laissent un souvenir particulier d'après les modes de découverte usuels (axe routier, lieu d'habitation, promenade pédestre, équestre, ou cycliste, sport nautique).

« *Le Condroz, c'est là où il est agréable de faire du cheval, les pentes ne sont pas trop fortes, le paysage est varié.* »

Le fait que certaines zones ne soient pas choisies ne signifie pas *ipso facto* l'absence de paysages de qualité ou appréciés, mais vient peut-être simplement d'une moindre connaissance de la zone.

La carte montre une grande majorité de points de vue identifiés à proximité du relief offert par les vallées de la Meuse et de l'Ourthe, ainsi qu'au niveau de la bordure famennienne. Ces localisations de promontoires sont parfois préférées pour éviter le tracé d'un périmètre précis. Remarquons aussi qu'un lieu peut être sélectionné dans sa version restreinte ou plus étendue selon les personnes interrogées. Les paysages emblématiques qui ont une reconnaissance sociétale via un classement ne sont pas les seuls à marquer les esprits, des lieux plus intimistes sont eux aussi valorisés.

Le schéma ci-dessous synthétise la réflexion construite par les interlocuteurs lorsqu'ils parlent des paysages de leur région.



S'exprimer sur les paysages passe par la sélection d'objets qui les composent comme l'eau, une vallée, un château. Ces éléments renvoient à des thèmes paysagers plus généraux tels que la nature, le patrimoine architectural, le mode de vie adopté ou souhaité. Au fil des discussions, il s'avère que ces référents, essentiels pour la construction d'une image identitaire individuelle et collective, semblent menacés par les pressions qui modifient définitivement la qualité de l'environnement connu et apprécié.

Ainsi, les sélections paysagères portent surtout sur l'eau, les vallées, bois et pelouses calcicoles, les villages et les vieilles pierres, les châteaux et leurs domaines, ainsi que sur certains points de vue.



Fromiée



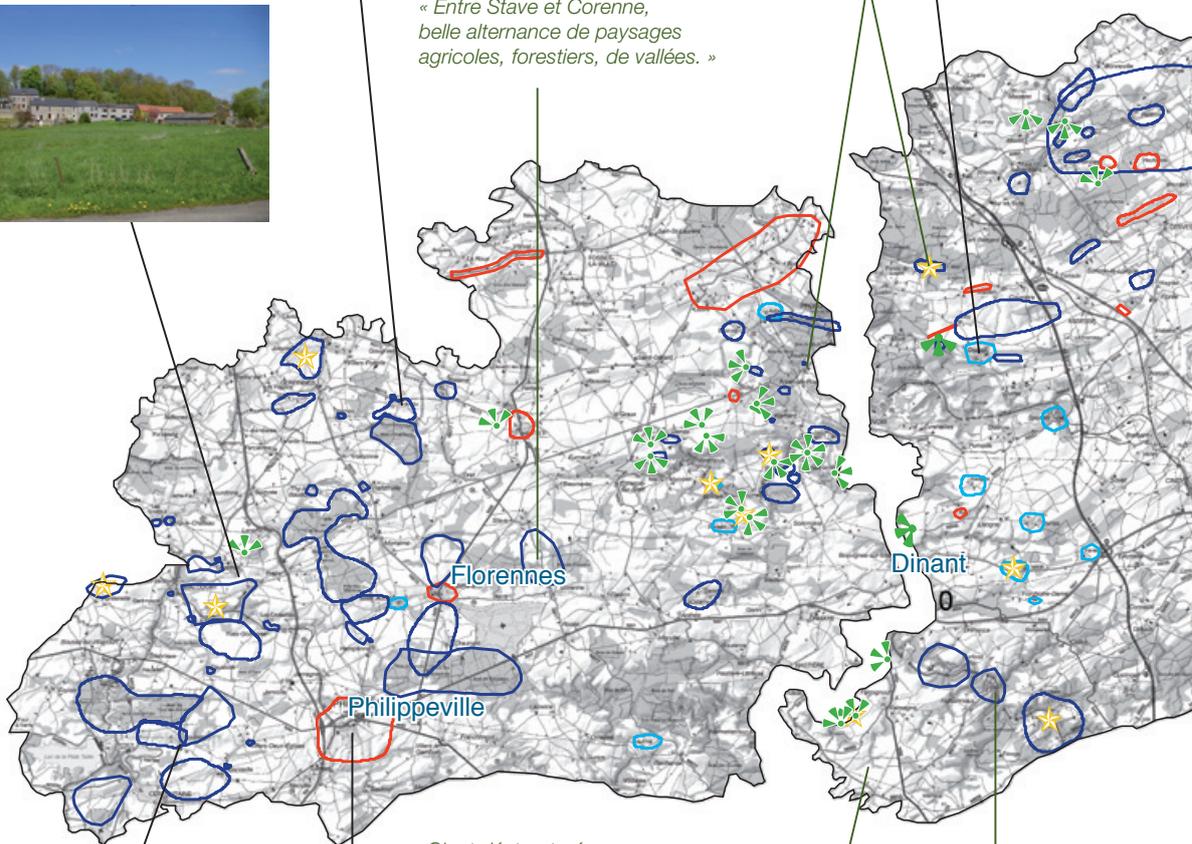
Château de Crupet

« Ici, les derniers vergers hautes tiges. »

« Entre Stave et Corenne, belle alternance de paysages agricoles, forestiers, de vallées. »



Fairoul



« C'est déstructuré. »

« La vallée de la Lesse, c'est magnifique. »

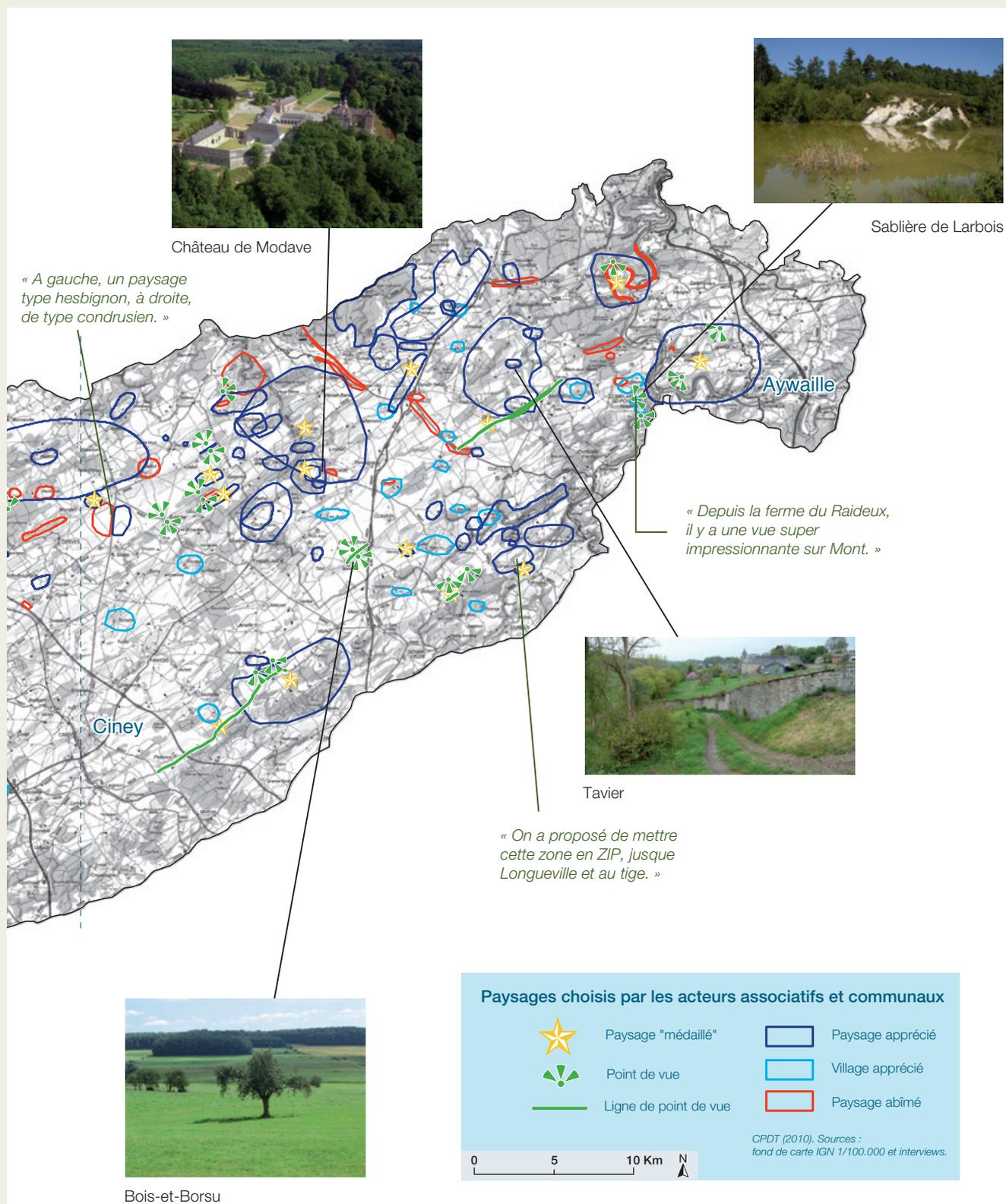
« Zone où il y a trois projets d'éoliennes. »



Lac de l'Eau d'Heure



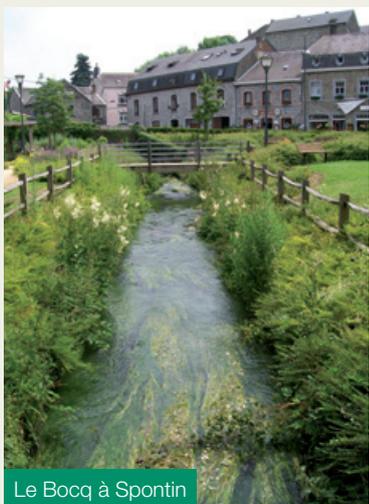
Entrée de Philippeville



L'eau et ses variations

L'eau a toujours fasciné l'homme et le Condroz la met en scène de manière très variée et appréciée par les usagers du paysage. « *L'eau est un élément structurant du territoire.* », « *C'est le Condre'eau*' »

L'eau, qui embellit un lieu, peut être canalisée et traverser le village, comme à Saint-Aubin, Gerpennes ou Spontin. Elle peut au contraire continuer son chemin malgré la présence d'une route et offrir un gué aux promeneurs, comme celui, bien connu, de Saint-Fontaine.



Le Bocq à Spontin



Gué à Saint-Fontaine (Clavier)

L'eau, qui reste en mémoire, peut être maîtrisée et sublimée, comme historiquement dans les jardins du château d'Annevoie (patrimoine classé).



Sa présence plus sauvage et torrentielle se révèle au détour de rivières : le Hoyoux et ses petites cascades (sur la photo) formées par l'accumulation de travertins*, l'Ourthe ou la Lesse laissent un souvenir particulier.

Les vastes étendues artificielles tranquilles offertes par les lacs de l'Eau d'Heure sont appréciées, tout comme certaines carrières où l'eau colonise un espace anciennement éventré. Ce paysage peu courant est apprécié des quelques initiés. L'ancienne carrière de Montfort à Esneux est ainsi citée.

Enfin, il y a aussi l'eau qui ne se laisse découvrir qu'au fil de promenades et d'une connaissance des lieux, telles les sources du Néblon.

Les vallées, bois et pelouses calcaires

Liées étroitement à l'eau, les vallées remportent un grand succès.

A l'est de la Meuse, une nette préférence est exprimée pour la vallée du Hoyoux « presque intacte » et, à Ham, pour le méandre de l'Ourthe connu sous le nom de la « boucle de l'Ourthe » et repris comme Patrimoine exceptionnel en tant que site paysager. D'autres vallées moins connues sont citées : celle du Triffoy (avec ses travertins), qui se jette dans le Hoyoux, celles du Samson et du Bocq.



« Quand vous suivez l'Ourthe, vous avez des panoramas montants, c'est très beau. »

Vue sur l'Ourthe et ses versants boisés.

Plus au sud, la vallée du Néblon, affluent de l'Ourthe (à Hamoir) a été sélectionnée pour l'absence d'habitation, les affleurements rocheux et son ambiance intimiste.

A l'ouest, on évoque surtout la vallée de la Molinee et ses nombreux points de vue, dont certains sont médaillés, la vallée de l'Eau d'Yves entre Chastrès et Walcourt ainsi que le lieu-dit « le Moulignat », petite vallée offrant une belle alternance de paysages, de cultures, de prairies et de massifs boisés le long de l'eau.

Ces espaces combinent des qualités souvent recherchées, telles que la présence d'eau, de relief et d'une certaine nature peu abîmée par les activités humaines.

Les vallées du Hoyoux et de l'Ourthe présentent cependant des points noirs qui rompent l'ambiance bucolique attendue. L'aval de la première porte les marques d'une activité industrielle, la seconde accueille des campings résidentiels et des populations aux conditions de vie difficiles en contraste avec les villas implantées sur le plateau de Beaufays.

« Le bas de la vallée, c'est la misère noire. »



Dans la vallée du Hoyoux, que certains voudraient uniquement vouée à la contemplation, les bâtiments industriels perturbent l'image idéalisée.

Les pelouses calcicoles sont une richesse naturelle importante aux yeux de quelques acteurs conscients de leur fragilité et de leur évolution spontanée vers le boisement si aucune gestion n'est mise en place. La pelouse calcicole de Ranzinelle à Sosoye est citée, de même que celle du « Parc national » de Furfooz. Elles sont la preuve qu'un espace géré par l'homme selon des méthodes douces peut aussi offrir une diversité biologique, contrebalançant ainsi en partie l'image négative des actions de l'homme sur l'environnement.



Pelouse calcicole du « Parc national » de Furfooz à Dinant (médaillée). Tout le Parc est défendu et apprécié. Créé en 1952 par l'association Ardenne et Gaume, son succès auprès des promeneurs est sans cesse croissant.



« C'est intéressant de voir la Roche aux Faucons à différents moments de l'année, ici on la voit sans végétation. »

La Roche aux Faucons, Patrimoine exceptionnel, surplombe l'Ourthe (Neupré).

A travers ces sélections, c'est, faut-il le rappeler, le besoin de nature qui est exprimé. Les photos fournies et les témoignages sont l'occasion de rappeler la grande fragilité de ces milieux naturels, composante vivante des paysages.



Les villages et les vieilles pierres

Une multitude de villages ont été sélectionnés, répartis dans tout l'ensemble. Leurs points communs sont leur aspect concentré ainsi que leur caractère ancien et homogène résultant de l'usage de matériaux de construction locaux. Plusieurs villages ont reçu le label « Plus beaux villages de Wallonie » décerné par l'asbl du même nom (Chardeneux, Crupet, Falaën, Sosoye...).

Le bâti ancien est souvent associé à l'idée d'une vie aux liens sociaux généreux. Ce vecteur patrimonial est pour tous source d'identité et de racines.



Crupet



Flostoy



Sorée

Il n'y a pas que les villages estampillés qui remportent les faveurs : Ocquier, Sorée, Arbre, Scy, Abée Schaltin, Barvaux-en-Condroz, Flostoy sont par exemple fréquemment cités.

A gauche, le village de Sorée est caractérisé par sa « pierre de taille ».

Vue sur Scy



Au sud-est de l'ensemble, dans la commune de Durbuy, le village de Longueville et ses abords sont identifiés comme site intéressant. L'inscription de celui-ci en Zone d'Intérêt Paysager est par ailleurs à l'étude dans le cadre des travaux menés par l'ADESA.

« En gardant les matériaux initiaux, Villers-le-Temple et Saint-Séverin ont su garder leur identité. »

« Anthisnes, village typiquement condrusien. »

Les abbayes de Maredsous et de Maredret, même si elles sont peu visibles depuis la route, sont des bâtiments de référence qui attirent de nombreux touristes.

Enfin, les murs en pierres sèches (dont l'inventaire est en cours par l'asbl Qualité Village Wallonie) sont appréciés pour leur rôle écologique et en tant qu'éléments structurant la lecture d'un paysage.



« Anthisnes est très riche en murs de pierres sèches, c'est très beau. »

Mur en pierres sèches à Anthisnes.

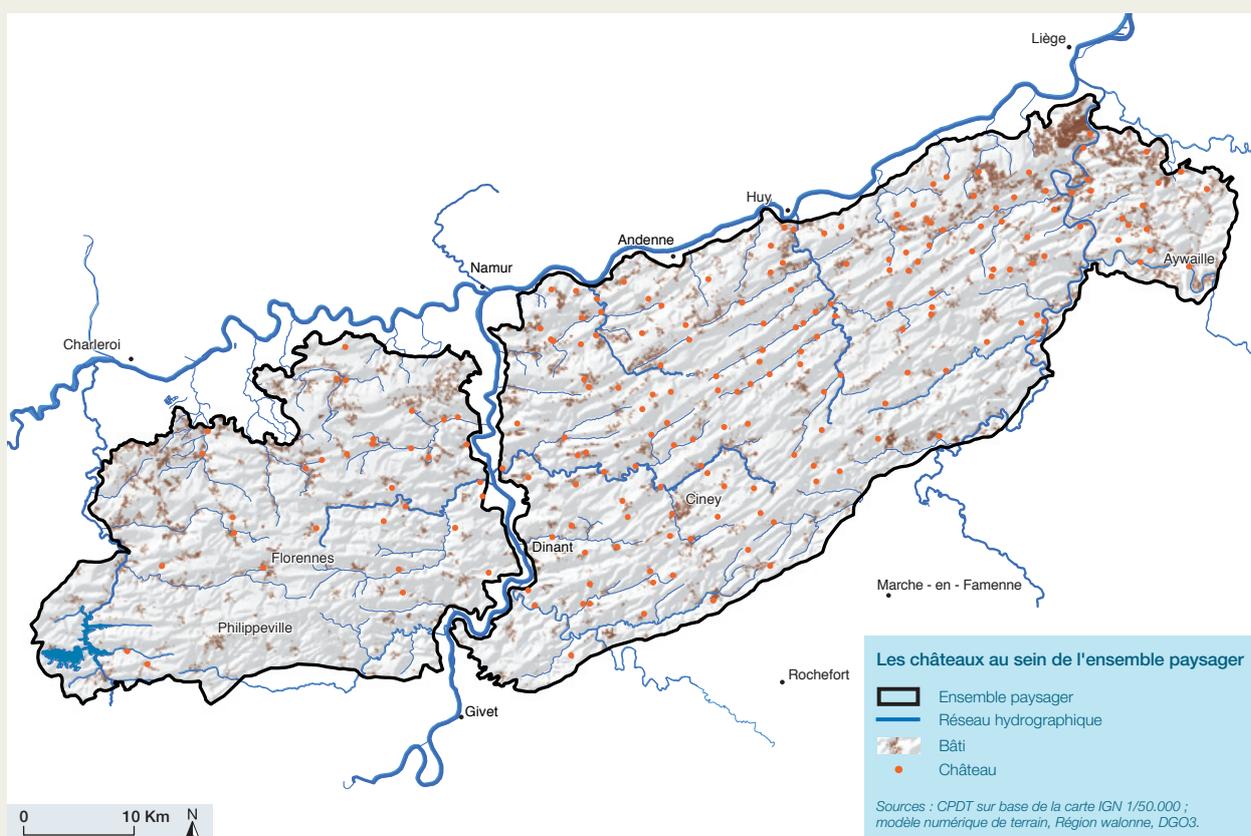


Détail d'un mur en pierres sèches à Sprimont.

Les châteaux et domaines privés

Le Condroz est reconnu pour ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire. Certaines communes se plaisent d'ailleurs à revendiquer la multitude de châteaux qu'elles hébergent.

Au-delà de leur intérêt esthétique et culturel, c'est le rôle protecteur de ces vastes domaines qui est souligné dans la mesure où ils font barrage à la pression foncière et permettent de garder des sites préservés.



Route actuellement communale et source de polémique dans le domaine de Hoyoux (Clavier).

Cependant, la limitation d'accès au domaine des châteaux et le comportement « au-dessus des lois » de certains propriétaires suscitent la polémique. Par exemple, la transformation d'une zone naturelle humide en un espace artificiellement aménagé et le combat pour la privatisation d'une route communale posent la délicate question de la propriété du patrimoine visuel.

Quelques coups de cœur sont à mentionner : le château de Vervoz et ses alentours intègrent parfaitement les éléments auxquels les répondants sont attachés, de même que la vue sur le château de Modave et, depuis ce dernier, sur la vallée du Hoyoux.



Vue sur les alentours du château de Vervoz.

« Vervoz, c'est très impressionnant, il y a le château avec la ferme et de l'autre côté un immense étang, un mur en pierres sèches, la chapelle castrale, je n'ai jamais vu un ensemble aussi bien conservé. »
« On est plongé dans le passé à Vervoz. »

La combinaison d'histoire, de nature et d'un espace accessible connu par un public de plus en plus large joue dans le choix du château de Modave. Personne parmi les acteurs interrogés n'ignore que cette préservation est également liée à la zone Natura 2000 autour du château et à sa fonction de zone de captage d'eau potable pour Bruxelles.

« La belle vallée de Modave est presque intacte, parce qu'il est impossible de construire avec les rochers. »

Vue sur la vallée du Hoyoux depuis le château de Modave (Patrimoine exceptionnel), paysage médaillé.



D'autres châteaux ont été cités et plus particulièrement les châteaux de Ramezée (Barvaux-Condroz), de Crupet, de Tahier et d'Hodoumont (Patrimoine exceptionnel), médaillés lors de l'enquête.



« *Le château de Ramezée et ses bois, c'est magnifique.* »

Au-dessus, le château de Ramezée et à droite, le château de Tahier à Evelette (Ohey), tous deux médaillés.

Les points de vue



Point de vue dans la vallée de la Lesse vers les Aiguilles de Chaleux.

Les points de vue et les lignes de points de vue sont généralement très appréciés. Ils offrent un accès à des paysages variés, accidentés et permettent de découvrir les villages, de s'orienter et d'interpréter les lieux.

Les ondulations du relief et les vallées encaissées engendrent de beaux points de vue. Ceux qui retiennent plus l'attention sont situés dans les vallées de la Meuse, de la Mognignée et de la Lesse.



A droite, point de vue sur un paysage médaillé (Salet à Anhée).

Ci-dessous, une vue appréciée sur Faulx-les-Tombes (Gesves) et une sculpture d'artiste (indiquée par la flèche).



Certains axes routiers sont emblématiques pour les vues sans entraves qu'ils offrent, telle la route allant de Hamoir à Pessoux ou celle qui, de Bioul à Warnant, présente des vues sur les crêtes de Meuse.



« Il n'y a pas de ligne à haute tension qui gâche le paysage. »

Vues depuis la nationale N638-938 à proximité de Maffe.

Des usages et des pressions sur les paysages

La grande majorité des discussions amenées par les interlocuteurs porte sur les pressions ressenties et le peu de prise possible sur cette évolution, jugée inquiétante. L'équilibre entre d'une part les usages du paysage par le développement économique, et d'autre part le bien-être social et la préservation d'une qualité paysagère, peine à être trouvé.

Les modes d'habiter

Lors des discussions, la distinction devenue aujourd'hui classique entre ruraux et néo-ruraux est restée vivace. Le conflit se cristallise autour de l'habitation nouvelle, voire réaménagée. Le choix du lieu et du type d'habitation est essentiel pour beaucoup de citoyens. A travers les choix posés dans la constitution de son espace de vie se mêlent une multitude d'attentes, mais aussi de messages sociaux. L'habitant acquiert souvent, sans s'en rendre compte, le double statut de producteur et de consommateur de paysages. Les torts énoncés à son égard combinent essentiellement quatre aspects.

Le premier aspect concerne la localisation de l'habitat, dans l'idée de bénéficier d'un cadre de vie et de vues agréables. Ce choix stratégique est reproché, surtout s'il porte sur une ligne de crête ou le long de la voirie qui mène au village.

« Il y a une zone linéaire d'habitat sur le tige à Sprimont. »

Les entrées de Morialmé, Gougnyes, Les Flaches sont dites détruites par le logement et les activités commerciales. Achêne, Florennes, les alentours de Walcourt et de Nandrin laissent un souvenir déçu du fait des constructions disparates.

« Toute la route N932, c'est d'un laid. »

« De Tinlot à Huy, les nouvelles constructions le long des voiries, c'est moche. »

Pour éviter ce type d'aménagement, grand consommateur d'espace, des communes comme Comblain-au-Pont se proposent de densifier le bâti existant. Solution séduisante, qui à la demande des habitants ne doit pas être appliquée trop rigoureusement afin de conserver quelques ouvertures paysagères. Mais qui acceptera de ne pas vendre son terrain pour satisfaire un bien-être collectif ?

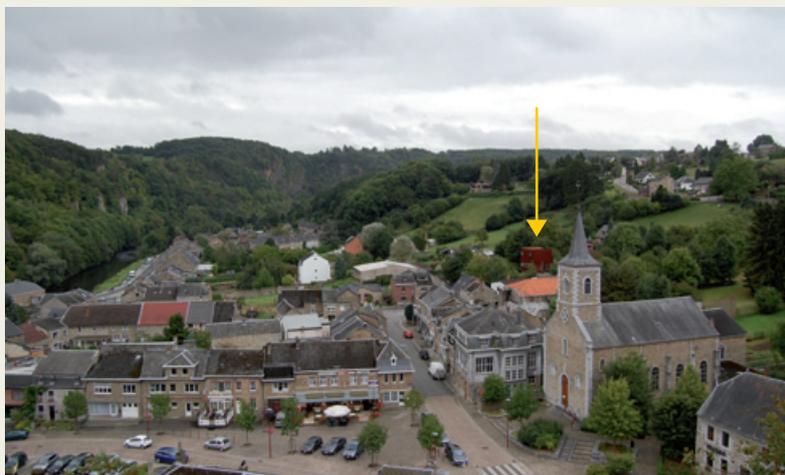


La réaffectation d'anciennes fermes en appartements ne fait pas spontanément l'unanimité. D'un côté, certes, on redonne vie à un bâtiment risquant de tomber en ruines, de l'autre toutefois, son caractère agricole disparaît et l'on crée de nouveaux noyaux d'habitat isolés au cœur d'une zone agricole.

Le deuxième élément de mécontentement porte sur le gabarit et les matériaux du bâtiment. Dans quelle mesure faut-il accepter des bâtiments en rupture totale avec ceux existants ? Peut-on exiger des matériaux locaux aujourd'hui plus chers ? Ces questions doivent trouver une réponse rapide, vu le nombre de projets de lotissement, notamment dans les communes de Clavier, Anthisnes et Modave.

« Il y a une perte d'identité patrimoniale et architecturale. »

« Le moderne ne suit pas du tout la géologie. »



Vue sur Comblain-au-Pont. La construction d'une maison en acier Cor-ten a suscité la polémique au sein de la population qui estime que ce type de maison et de matériaux n'a pas sa place dans un village de maisons en pierre bleue et grès jaune.

Le troisième argument récurrent fait le lien entre l'espace public et l'espace privé, au travers la critique des aménagements des abords de propriétés privées et les messages qu'ils véhiculent. Les murets, les hautes haies d'espèces non indigènes et les grillages ostentatoires sont interprétés comme un repli sur soi, voire la traduction d'un sentiment d'insécurité.



Ces aménagements renvoient également à des modes de « vivre ensemble ». Certaines communes de l'ensemble paysager ont connu une forte croissance démographique ces vingt dernières années. Ainsi Gesves voit sa population croître de 39 % entre 1990 et 2008, celle de Nandrin de 33 %, soit près du triple de la croissance enregistrée dans le même laps de temps sur la totalité de l'ensemble (14 %) (Sources : SPFE). Or, les besoins exprimés par les nouveaux arrivants ne sont pas les mêmes que ceux des habitants de longue date. Le lieu d'habitation n'est qu'un ancrage temporaire dans la journée puisque les pôles attractifs professionnels, scolaires et de biens de consommation matériels et culturels restent les villes, privant ainsi le village de l'activité à laquelle il pourrait prétendre.

« L'esprit de clocher » semble encore assez présent dans certains villages et il n'est pas toujours aisé pour les nouveaux habitants de se faire accepter par la population locale.

« Les nouveaux habitants doivent montrer patte blanche et montrer ce qu'ils vont apporter. »

« A Mont, les nouveaux habitants sont dans une rue hors du village, c'est la catastrophe, il y a plein de conflits alors qu'à Géromont ils sont plus intégrés. »

Vue sur une maison neuve à Ossogne considérée comme étant bien intégrée dans le bâti ancien. La zone à l'avant-plan a été rachetée par la commune avec l'intention d'en faire un espace vert public.



Comme partout en Wallonie, les aménagements le long de certaines nationales sont souvent décriés. Les principaux griefs portent sur les vitesses excessives, la rupture de liens sociaux et les aménagements de type urbains. Les routes N932, 97, 63 et 66 sont au centre des discussions, tout comme la création d'une nouvelle route à Huy pour rejoindre la N66.

« La N97, qui relie Havelange à Hamois vers la N4, a pris une connotation périurbaine ; on n'est plus dans notre campagne jolie, gentille, on sent qu'on approche de la civilisation. »

« La N63 crée une rupture forte auprès des villages qui sont traversés. C'est une barrière physique et psychologique puissante qui freine les traversées et les liens entre les deux territoires. »



La nationale N66 à la sortie de Strée est considérée comme un paysage abîmé.

Les éoliennes : l'exploitation du vent

En Condroz, la question des éoliennes est source de discussions houleuses.

« Si on voit la carte des projets prévus, c'est affolant. »

Deux options émergent. D'une part, un refus strict de toute éolienne sur le territoire, pour lequel on envisagerait d'autres sources d'énergie renouvelable (mais lesquelles ?). D'autre part, leur acceptation dans des sites déjà abîmés par la présence d'infrastructures ou dans des paysages neutres pouvant être rehaussés par la présence d'éoliennes.

« Des éoliennes sur un paysage de culture, c'est bien, le long de l'autoroute, c'est magnifique, ça améliore le paysage. Mais si c'est proche d'un vieux patrimoine, il y a conflit visuel. »

« Moi j'aime bien, parce que ça a une forme de fleur. »

Les particularités topographiques du Condroz rendent les éoliennes peu désirables. Les terrains plats de la Hesbaye sont aux yeux des répondants plus propices à leur bonne insertion.

Les arguments en faveur ou défaveur des éoliennes rencontrent tant des intérêts privés que collectifs et dépassent le cadre restreint du comportement NIMBY (Not In My Back Yard). Cette réflexion peut être étendue à d'autres problématiques, comme l'implantation de bâtiments commerciaux ou la création de nouvelles carrières.

Ainsi, le respect de la qualité du cadre de vie est avancé à un niveau restreint et plus large. Pour les personnes interrogées ce n'est pas une maison, un village ou une commune seule qui est concerné, mais bien plusieurs communes. Plus largement il s'agit même de toutes les personnes venues admirer la région qui sont touchées, à savoir les touristes et les retombées économiques qu'ils portent.

« A Salet, on aura les éoliennes de Dorinne, celles de Falmagne, on tourne un peu et on a celles de Mettet. »

« De Denée, si on les met, ça fait quinze à Graux, onze à Bambois. On les voit toutes. C'est nos paysages aussi. Les paysages externes aussi. »

« Le projet de Comblain (éolienne) aura un impact sur Ferrières, il faut arrêter d'être égoïste, pour des questions d'éoliennes ou de constructions. »



Vue sur Thynes qui paraît écrasé par les pales de l'éolienne implantée à six cents mètres du village.

Les éoliennes, si elles sont bien insérées dans le paysage, offrent au moins un double bénéfice : pour la commune, qui présente ainsi une image dynamique et pour la collectivité par la participation à la réduction des gaz à effet de serre. Par contre, la limitation des retombées financières pour l'agriculteur qui loue son terrain et pour l'entreprise porteuse du projet ne favorise pas l'acceptation de ces infrastructures.

Pour que les habitants ressentent un bénéfice plus direct, les communes ne devraient-elles pas se substituer ou s'associer à l'entreprise privée ?

« Le pouvoir communal subit trop de pression, c'est la Région qui aurait dû avoir la responsabilité, le paysage est un patrimoine commun. »

Quoi qu'il en soit, la demande unanime est de mettre en place un cadastre régional pour éviter le cas par cas et le manque de vue d'ensemble.

Les carrières et l'agriculture : l'exploitation du sous-sol et du sol

Les carrières interpellent les interlocuteurs de manière variée. Elles sont en général connues et considérées chacune comme ayant un impact paysager important. Pour les nouveaux projets, comme à Saint-Aubin (Florennes) ou comme la carrière Mâle Plume au lieu-dit « Fond del Côt » (Andenne), les impératifs économiques ne font pas le poids face aux nuisances connues des carrières en activité.

Ces dernières n'ont pas les faveurs des répondants car elles impliquent de nombreuses nuisances environnementales au niveau local (charroi, poussière, destruction de sites naturels), comme le long de la route de Chanxhe vers Sprimont où l'on trouve de nombreuses carrières.

« Ce qui est abîmé est moins le paysage dû à la carrière que le paysage dû à son activité. »

Les carrières abandonnées deviennent parfois des réserves naturelles, des sites Natura 2000 comme celles en amont et en aval de la réserve naturelle Heid des Gattes à Aywaille. D'autres permettent la pratique de sport, comme celle de Gombe où l'on pratique la plongée, celles situées à la sortie d'Esneux ou de Villers-le-Gambon (Philippeville) où l'on pratique l'escalade.

« Il y a beaucoup d'anciennes carrières de pierres qui sont malheureusement fermées. »



Lieu-dit « Fond del Côr » : site envisagé pour l'exploitation de la carrière Mâle Plume.



Les anciennes carrières enjonnées sont convoitées comme site de plongée. Ici la carrière de marbre de Franchimont, dont une partie n'est plus exploitée, pourrait être un site intéressant pour la pratique de ce sport.



Une autre activité économique, en pleine mutation, inquiète les acteurs, qui observent le remplacement progressif des agriculteurs par des exploitants semi-industriels. Les projets de poulaillers ou de porcheries industrielles ne répondent plus à l'image d'une agriculture proche de la terre. S'il n'est pas possible d'éviter ces exploitations, ne faudrait-il pas envisager de les installer dans des zonings industriels et non plus en zone agricole ?

Les engins agricoles, toujours plus massifs, exigent des terrains sans obstacles et donc sans relief et sans vie. La crise que traverse cette profession interpelle, mais chacun semble dépassé par l'ampleur et la rapidité de l'évolution engagée.

Tourisme destructeur, tourisme protecteur

Une autre représentation ambiguë est celle du touriste, qui apparaît tant perturbateur de paysages, qu'allié de ceux-ci. L'orientation prise par Durbuy ou les lacs de l'Eau d'Heure pour accueillir un tourisme de masse ne rencontre pas les faveurs des personnes interviewées, même si elles sont conscientes qu'il existe une réelle demande et des retombées financières substantielles.

« Durbuy attire un tourisme fou, ça a été fort dénaturé. »

« Au niveau du Lac de l'Eau d'Heure, c'est terrible comme c'est laid. »

Promouvoir les richesses d'un territoire ne peut se faire sans l'implication des habitants qui, pour certains, voient d'un œil méfiant dans certains projets le risque de perdre leur tranquillité. Les rassurer sur l'orientation envisagée est un préalable incontournable pour la réussite d'un projet.



Le potentiel touristique commence à être mesuré par les communes qui ne l'exploitent pas encore. Deux types de tourisme sont identifiés : le tourisme des vieilles pierres et le tourisme d'aventure et de sport, lié à la topographie.

« C'est notre richesse, le tourisme et les paysages. »

« Quand on va en kayak, on voit la roche, les berges, c'est très agréable. »



Les gîtes ruraux permettent le développement d'un tourisme diffus, préféré par les habitants à un tourisme de masse.



En plus des retombées économiques, l'attente à l'égard de ce tourisme doux est qu'il offre une dimension protectrice, non seulement des sites emblématiques, mais aussi de tous les paysages ordinaires qui font la qualité globale d'une région à faire connaître.

Agir pour les paysages

Pour conclure, voyons comment les acteurs pensent pouvoir agir, mais aussi quelles sont les actions mises en œuvre par chacun.

Les représentations du pouvoir d'action

Les acteurs interrogés constatent amèrement le peu de prise en compte des paysages par la classe politique.

« Pour ceux qui ont toujours habité ici, le paysage est là, c'est comme l'air, il ne faut rien faire. C'est vrai que le paysage est grand, généreux, on ne se rend pas compte qu'on l'entame tous les jours et qu'il ne fait que diminuer, qu'il ne grandit pas. Dans la mentalité des responsables, ils ne le savent pas, même si c'est vrai que ça change. »

Trois grandes attitudes politiques sont identifiées au cours des témoignages.

La première est celle des « pro-développements ». Ils envisagent l'avenir de leur commune sous le prisme du développement résidentiel et économique, sans intégrer le thème paysager qui, à leurs yeux, constitue un frein à la politique en place. Les jeux d'influence et les réponses au cas par cas sont, semble-t-il, un mode de fonctionnement courant.

« Je ne pense pas qu'il y ait une politique en place qui fait que l'on soit attentif aux paysages. »

« Notion difficile, vite rejetée, c'est de l'esthétique, moins important que l'économique, ça n'a pas droit de cité, je ne vois pas d'action réaliste à faire. »

« Il n'y a pas d'identité paysagère, ça se ressent notamment au travers des élus. »

La deuxième attitude est celle des « passifs ». Les mandataires communaux sont conscients des enjeux mais sont désarmés face aux techniques de marketing et de communication agressives des entreprises pour imposer des projets peu en phase avec les aspirations des habitants.

« Il y a une volonté politique, mais beaucoup de difficultés à la mettre en œuvre. »

« Les questions d'ordre paysager sont entrées dans le débat il y a cinq, six ans. »

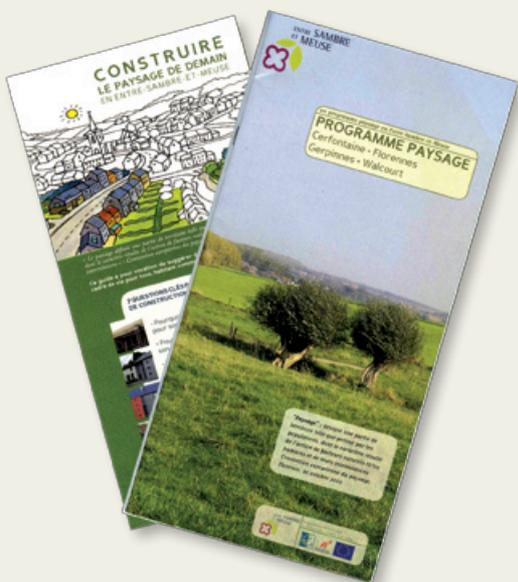
La troisième attitude est celle des « actifs », adoptée par les communes conscientes de leur potentiel et des outils disponibles pour éviter de subir une évolution négative des paysages. Ces communes, encore trop rares, développent un projet d'avenir global et imposent leurs vues aux différents promoteurs contraints de s'intégrer dans ce projet.

« Alors que le plan de secteur prévoit des zones d'habitat tentaculaires, notre schéma de structure défavorise la construction en ruban. »

Des actions de préservation du paysage

Le paysage, bien collectif peu soucieux des frontières administratives, sera d'autant mieux pris en considération que les acteurs en présence uniront leur force. Ainsi, à côté des acteurs institutionnels, un réseau d'acteurs associatifs et d'habitants s'est constitué en vue d'améliorer la qualité du cadre de vie. On ne reprendra ici que quelques exemples des multiples initiatives portées avec volonté et dynamisme.

« Si tu n'as pas de répondant au niveau politique, rien ne bouge. Ici, c'est la base qui titille. »



Le Groupe d'Action Locale* (GAL) de l'Entre-Sambre-et-Meuse (ESM) qui réunit les communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt a déjà mené une réflexion paysagère approfondie. En collaboration avec les habitants et sur base d'une étude paysagère, il a pu mettre en place des « Propositions d'actions pour améliorer le cadre de vie ». Ce travail de diagnostic a mis en évidence l'intérêt de certains citoyens pour leurs paysages. Sur les trente actions proposées pour améliorer le cadre de vie, celles privilégiées sont le « Programme paysage », le « Programme biodiversité » et la « Gestion du patrimoine bâti ». Une plaquette intitulée « Construire les paysages de demain » présente aux candidats bâtisseurs des pistes pour préserver le cadre de vie des habitants.

Le GAL de l'ESM, tout comme le CIFEC (Centre d'Initiation et de Formation à l'Environnement de Comblain-au-Pont), développent des modules d'animation pour un jeune public.



Un animateur du CIFEC expose la longue évolution géomorphologique du territoire et comment s'est mis en place le support des différents paysages. En plus de ces éléments théoriques, les jeunes vont sur le terrain pour mener une réflexion globale sur les paysages, apprendre à les interpréter et à y lire l'impact de l'homme.



Dessin du vallon sec du Cobouhy par un élève de l'Institut Notre-Dame de Charleroi, lors d'une formation organisée par le CIFEC.



Les GAL *Tiges et Chavées* (Assesse, Gesves, Ohey) et *Pays des Condru-ses* (Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot) sont au début d'une réflexion pour la prise en compte des paysages, même si certaines communes se montrent encore méfiantes, craignant de se voir imposer des contraintes supplémentaires.

Les contrats de rivière sont également reconnus comme participant à la protection des paysages à travers leurs actions sur les berges et le maintien de la biodiversité.

La création ou la réouverture de sentiers ou de promenades sont des moyens concrets pour que chacun se réapproprie les paysages. Ces initiatives fleurissent un peu partout via des associations comme *sentier.be*, le projet régional *PICVert* ou la *fête de Mai* à Gesves et sur une partie d'Assesse. Lors de cette dernière, les habitants parcourent le territoire pour découvrir les richesses locales et renforcer les liens sociaux.



La culture est aussi liée à la préservation et à la valorisation du patrimoine paysager. Plusieurs initiatives ont vu le jour, comme le parcours de cinquante œuvres d'art à Gesves ou la création de bancs par des artistes dans la commune d'Anthisnes. L'asbl Qualité Village Wallonie propose aujourd'hui de les réhabiliter et de les intégrer dans un parcours de promenades.



Banc de Paolo Gasparotto à Anthisnes.

Oeuvre de Xavier Rijs, réalisée dans les vergers d'Haugimont à Faulx-les-Tombes (Gesves).

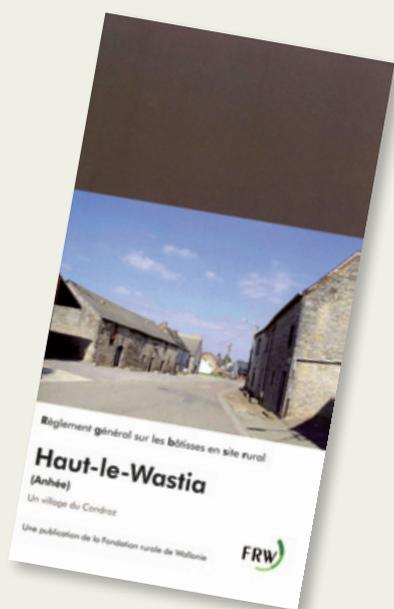


Enfin, les acteurs interrogés soulignent le rôle de protection offert par certains outils réglementaires ou non, régionaux ou communaux. Le programme Natura 2000, le travail de l'ADESA, la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie sont reconnus pour la protection de certains sites. Le plan de secteur est parfois considéré comme un soutien, lorsqu'il met par exemple certaines zones en intérêt paysager ; il est toutefois souvent dénoncé comme prenant trop peu en compte la dimension paysagère, en permettant notamment la liaison des villages entre eux par des zones constructibles.

« Les vergers et la ruralité disparaissent à cause du plan de secteur. »

« Le plan de secteur, je relie tout, espèce de rouleau compresseur de fermettes qui s'étend. »

« Pour modifier le plan de secteur, c'est une boîte de Pandore. »



D'autres outils urbanistiques peuvent venir en renfort, mais sont inégalement mis à profit comme le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR), le Schéma de Structure Communal (SSC), le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU), le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE). Certaines communes ont ainsi pu statuer sur l'avenir de leurs Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) afin de ne pas les vouer toutes à l'urbanisation, d'autres tentent de proposer d'étendre des zones d'intérêt paysager...

Le terreau pour une prise en compte collective des paysages est bel et bien présent. A chacun d'être conscient de l'intérêt de le laisser s'exprimer.